



Ruée vers le diamant dans le Nord

5000 demandes de titres miniers depuis lundi

FRANÇOIS POULIOT
FPouliot@lesoleil.com

■ Une découverte de tandem Ashton Mining-Soquem vient de déclencher une ruée vers le diamant dans le Nord du Québec. Depuis lundi, plus de 5000 nouvelles demandes de titres miniers ont été enregistrées au ministère des Ressources naturelles du Québec.

«C'est la plus grosse ruée vers le diamant de l'histoire de la province», a indiqué hier au SOLEIL, Roch Gaudreault, chef de service du système de gestion des lois.

Selon M. Gaudreault, l'engouement se compare à ceux vécus il y a quelques années lors des découvertes de nickel au lac Rocher (Abitibi) et au lac Volant (région de Sept-Îles). La course va cependant beaucoup plus vite. «Avant, il fallait jalonner sur le terrain, maintenant tout se fait par Internet. C'est la première ruée depuis l'instauration du jalonnement sur carte», indique le porte-parole du ministère.

Le branle-bas de combat s'est amorcé lundi, avec l'annonce de résultats de forage dans la région des monts Otish, à 250 kilomètres au nord de Chibougamau.

Ashton Mining et Soquem ont indiqué avoir découvert deux kimberlites diamantifères après seulement quatre forages. La kimberlite est un type de roche propice à



Alors que de violentes émeutes et des actes de pillage sans précédent faisaient toujours rage dans la capitale argentine, Buenos Aires, des policiers fédéraux tentaient par tous les moyens de maîtriser les manifestants devant le parlement argentin, hier.

La crise argentine emporte son président

Fernando de la Rúa remet sa démission sur fond de chaos social

BILL CORMIER
Associated Press

Les rues de Buenos Aires sont devenues un champ de batailles

BUENOS AIRES — La faillite économique et le chaos social dans lesquels s'enfoncent l'Argentine ont eu raison de son président. Après deux jours de pillage, d'émeutes et de violences qui ont fait au moins 22 morts, Fernando de la Rúa a signé sa lettre de démission, a annoncé hier soir un de ses conseillers. Le centre-ville de Buenos Aires était cette nuit livré aux flammes par des émeutiers dont on ne sait pas s'ils s'insurgent contre la dégradation socio-économique du pays, où

s'ils savourent la défaite de celui dont ils réclamaient le départ.

Cette démission devait être approuvée par le Congrès avant de prendre effet, ajoute-t-on de sources officielles. Les députés devraient l'accepter, le président, élu en 1999, démissionnant alors deux ans avant la fin de son mandat. En vertu de la Constitution, le président du Sénat, Ramon Puerta, devrait assurer l'intérim à la présidence.

Le chef de l'État, après avoir imposé mercredi soir l'état de siège, avait appelé hier à la Constitution d'un gouvernement d'unité nationale, qui travaillerait avec le Parlement pour

mettre au point un programme économique incluant toutes les «modifications au système monétaire» nécessaires, et appelé l'opposition péroniste à y participer.

Plus tôt dans la journée, de la Rúa avait dû accepter la démission de son ministre de l'Économie Domingo Cavallo, l'artisan de la politique d'austérité qui a jeté les Argentins dans la rue.

Cet appel à l'union nationale a été accueilli par le refus de l'opposition, qui semble avoir poussé de la Rúa à jeter l'éponge. «Nous ne sommes pas

Voir CRISE en A 2 >

AUJOURD'HUI

Le Monde

La prison pour Bové. Le militant français antimondialisation José Bové a été condamné hier à six mois de prison pour avoir détruit, en juin 1999, des plants de riz transgénique. En interjetant appel, il s'évite, pour l'instant, les verrous. **Page A 9**

Le Monde

Senghor s'éteint. L'ex-président sénégalais et poète Léopold Sédar Senghor est décédé hier. Précurseur de la démocratie africaine, il aura droit à des funérailles d'État. **Page A 9**

LA MÉTÉO

Maximum -2, minimum -11

Nuageux avec éclaircies en après-midi. Probabilité de précipitations de 40%. Détails page S 20

Accumulation de neige (à 13h hier)

Ce mois-ci: 8,2 cm Lan dernier: 79 cm
Cet hiver: 31,9 cm L'hiver dernier: 82,2 cm

SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 6	Editorial	A 12
Arts et vie	B 1	Le monde	A 8
Bourses	C 4	Petites annonces	S 16
Bridge	S 19	Québec / Canada	A 6
Capitale et régions	A 10	Sports	S 1
Décès	C 6	Statistiques	S 13
Diversissements	B 7	Télévision	B 2

QUÉBEC, 109^e ANNÉE, N° 351
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTREAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES



60¢ PLUS TAXES 2-657-00075

Des millions \$ en heures supplémentaires dans les prisons québécoises

VALÉRIE LESAGE
VLesage@lesoleil.com

La pénurie de personnel chez les agents des services correctionnels est tellement grave que la facture d'heures supplémentaires risque de dépasser les 15 millions \$ cette année, selon les calculs du Syndicat des agents des services correctionnels.

«Dans le temps des Fêtes, plusieurs agents n'auront aucun congé et je prévois qu'un jour sur deux, ceux qui travaillent devront doubler leurs heures normales», a indiqué au SOLEIL le président du syndicat, Réjean Lagarde.

La somme avancée par M. Lagarde n'a pu être confirmée hier. Toutefois, les Services correctionnels ont déjà reconnu que normalement, la facture de temps supplémentaire devrait se si-

tuer autour de 3 millions \$ à cause des imprévus. En 2000, le manque de personnel avait fait grimper la note à 8,5 millions \$.

Pour assurer la sécurité en prison, les agents ont l'obligation de faire du temps supplémentaire quand un collègue est absent ou quand un poste n'est pas comblé. L'épuisement guette plusieurs employés.

Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, est préoccupé par la quantité de burn out et par les difficultés de recrutement dans les établissements de détention.

«Nous engageons du personnel et nous le formons et au bout de six, huit, dix mois, une partie

Voir MILLIONS en A 2 >
Amendes impayées : le permis de conduire pourrait y passer Page A 3

Quand la stérilisation devient une affaire d'hommes

Les vasectomies ont pris le dessus sur les ligatures des trompes

CLAUDETTE SAMSON
CSamson@lesoleil.com

La responsabilité de la stérilisation s'est inversée depuis 25 ans chez les couples du Québec. Alors qu'il y avait autrefois beaucoup plus de ligatures des trompes chez les femmes que de vasectomies chez les hommes, c'est maintenant le contraire, et ce, depuis 1988.

Dans son rapport sur la démographie publié cette semaine, l'Institut de la statistique du Québec révèle que le nombre de femmes subissant chaque année une ligature des trompes a chuté de 70% entre la fin des années 70 et la fin des années 90. Pendant ce temps, le nombre d'hommes qui pas-

saient sous le bistouri augmentait de façon assez continue, quoique de façon moins marquée.

En 1999, 9900 femmes et 18 100 hommes ont opté pour la ligature ou la vasectomie. À cela s'ajoutent chez les femmes 12 500 hystérectomies (ablation de l'utérus), une intervention de nature thérapeutique, mais ayant elle aussi un effet de stérilisation.

Le choix de ne pas avoir ou de ne plus avoir d'enfant survient le plus souvent à un âge relativement jeune, soit entre 30 et 34 ans, et ce, autant pour les hommes que pour les femmes.

En 1999, près d'un millier de personnes, autant d'hommes que de femmes, ont par ailleurs tenté une intervention inverse de déstérilisation.

De la stérilisation à l'infécondité, il n'y a qu'un pas. L'auteur du rapport de l'Institut, Louis Duchesne, remarque que la proportion de femmes n'ayant pas eu d'enfant n'a cessé de croître depuis la Seconde Guerre mondiale. Alors que moins d'une femme sur 10 nées en 1940-1941 est demeurée inféconde (8%), près de une sur quatre (24%) née en 1954-1955 vit cette même situation.

L'infécondité se définit comme la proportion de femmes n'ayant pas eu d'enfant avant la fin de leur vie féconde. Elle se distingue de la stérilité, qui est l'incapacité biologique d'avoir un enfant.

Voir HOMMES en A 2 >

CARTE À PUCE
TRUDEL RÉFLÉCHIT...



RUÉE

Suite de la Une

contenir des diamants. En Bourse, le titre d'Ashton Mining a, sur la nouvelle, gagné plus de 30% et n'est pas retombé. « Pour des cheminées de kimberlite, ce sont les meilleures teneurs jamais obtenues au Québec. Certains les comparent à celles obtenues dans l'Ouest au début des mines Ekati et Diavik. On pourrait difficilement s'attendre à mieux pour un premier forage dans une nouvelle zone. Mais de là à tirer des comparaisons, c'est un saut périlleux », a indiqué hier James Moorehead, géologue au ministère des Ressources naturelles du Québec.

Toutes deux situées dans les Territoires du Nord-Ouest, les mines Ekati et Diavik sont les fleurons de l'industrie diamantifère canadienne. La mine Ekati est entrée en production l'an dernier et Diavik doit faire de même en 2003. « Toute leur production de diamants est déjà vendue. Il y a une forte demande pour le diamant canadien, car les acheteurs ne veulent plus soutenir les producteurs des diamants souillés de sang de certains pays d'Afrique », dit André Gaumont, président du conseil d'administration de Ressources Majescor. La société travaille elle aussi dans le secteur des monts Otish, en partenariat avec le géant minier BHP.

Les analystes estiment que le projet Ecati a coûté entre 750 et 900 millions \$. Selon la maison Canaccord Capital, lorsqu'elle atteindra sa pleine capacité, la mine devrait générer un bénéfice avant intérêt et impôt de 125 millions \$ US. « Il y a de fortes retombées potentielles pour le Québec si ça fonctionne », s'enthousiasme André Gaumont en citant d'autres chiffres.

Chez Soquem, le responsable du projet, Pierre Bertrand, demeure toutefois prudent et pèse ses mots. « C'est la plus belle cible diamantifère au Québec depuis longtemps. Le résultat est encourageant. Mais on n'a pas une mine. Il faudra encore plusieurs années de travaux. Il y a d'autres roches similaires qui ont déjà rendu ce type de résultats, même de plus intéressants, mais il n'y a pas eu de suite. »

Selon le ministère, au moins une vingtaine de sociétés minières seraient en train de jalonner un peu partout dans la zone de la découverte. « Jusqu'à maintenant, la superficie où l'on jalonne fait environ 250 km de long sur 75-100 km de large », explique Roch Gaudreault. Au nombre des sociétés qui étaient actives dans le secteur, se trouvent Northern Abitibi, Strateco, Ditem, Xemac, Melkior, Ressources Plexmar, Canabava Diamond Corporation, Majescor, Sirois (Dios), IFL Capital Corporation, Wind River Resources Ltd et CanAlaska Ventures Ltd.

Ashton Mining et Soquem doivent procéder à de nouveaux travaux en février. BHP et Majescor planifient elles aussi une campagne de forage à cette époque.

CRISE

Suite de la Une

intéressés à fournir des hommes ou des noms pour un gouvernement » avec de la Rua, a déclaré le député péroniste Humberto Roggero au cours d'un point de presse.

L'état de siège avait été décrété mercredi à la suite d'émeutes meurtrières dans tout le pays, sans que cela mette fin au mouvement de protestation entamé le 13 décembre, jour de grève générale. Au contraire.

Les batailles ont fait rage pendant des heures dans les rues de Buenos Aires, des nuages de gaz lacrymogène obscurcissant la Plaza de Mayo, haut lieu de la contestation argentine.

La présidence a envoyé la police réprimer les manifestants en plein cœur de la ville, sous les fenêtres de la Casa Rosada, le siège du pouvoir: des policiers antiémeute à pied et à cheval ont chargé pour disperser environ 300 personnes, avec le renfort des canons à eau. « Vas-t-en ! » ou « Sors de là ! », hurlait la foule à l'adresse de Fernando de la Rúa devant les balcons de la présidence et du gouvernement.

Selon les autorités nationales, au moins 14 personnes ont péri à Buenos Aires et dans ses faubourgs et huit autres ont été tuées en province.

Des groupes ont mis à sac un établissement de la chaîne américaine McDonald's, incendié un magasin d'optique et une boutique de tailleur, et endommagé des agences de plusieurs banques, dont l'espagnole BBVA, l'américaine Citibank et l'argentine Banco Provincia, situées près de l'Obélisque au centre de Buenos Aires. Selon des témoins, des personnes en civil non identifiées sont descendues de véhicules et ont fait feu sur les auteurs des incendies et dégradations.

La police a fait état de plus de 2000 arrestations au cours des derniers troubles, dont 350 à Buenos Aires, sur la Plaza de Mayo qui fait face au palais gouvernemental. Dans le même temps, des attaques de supermarchés ont à nouveau été signalées dans la province de Tucuman (centre-nord), ainsi qu'au nord de la capitale, sur l'autoroute pan-américaine qui traverse le pays.

Deuxième économie sud-américaine, l'Argentine traverse une grave récession depuis près de quatre ans et le taux de chômage y atteint 18,3%. En deux ans de pouvoir, le gouvernement de l'ancien maire de Buenos Aires a annoncé huit plans d'austérité, dont une baisse salariale de 13% pour les fonctionnaires, des hausses d'impôts et une baisse des retraites. Confronté à une dette publique de 132 milliards \$, le pays est au bord de la rupture de paiement.



Fernando de la Rúa

MILLIONS

Suite de la Une

importante recherche un autre emploi », a déploré le ministre.

Pour rendre le métier plus attrayant, le ministre Ménard estime qu'il faut se débarrasser de « l'attitude malsaine » qui règne dans les prisons. Il a tenu à rédiger lui-même un article de son avant-projet de loi sur les services correctionnels qui traite du respect du personnel. Ainsi, quand un détenu montrera du respect, il pourra mériter une réduction de peine. « Je veux que les détenus sachent que ce n'est pas un droit la libération, c'est quelque chose qui va s'acquiescer par une attitude, par une collaboration, par aussi une réelle motivation à changer », a déclaré M. Ménard.

C'est un aspect que le syndicat des agents des services correctionnels trouve particulièrement intéressant. M. Lagarde explique qu'à l'heure actuelle, un détenu qui ne s'est pas adressé à la Commission des libérations conditionnelles est presque automatiquement libéré après avoir purgé les deux tiers de sa peine. « Là, s'il s'est battu, s'il a dit des injures ou fait des menaces au

personnel, on va en tenir compte avant de décider si on lui donne congé. »

Quatre cents postes d'agents des services correctionnels ont été offerts récemment. On prévoit l'embauche de plus de 1000 personnes au cours des deux prochaines années.

Pour se qualifier, il faut détenir un diplôme d'études collégiales en éducation spécialisée, en intervention psychosociale ou en techniques policières. L'immense majorité des diplômés en techniques policières finissent pas être embauchés par les corps policiers.

Quant aux autres, ils ont plus d'une option parmi les professions et ils peuvent notamment être recrutés dans les pénitenciers fédéraux, qui offrent un meilleur salaire. Le maximum au provincial est de 47 601 \$, alors qu'au fédéral c'est plus de 50 000 \$.

Quarante pour cent des agents des services correctionnels sont des femmes et on prévoit que la proportion grimpera à 60% dans cinq ans parce que les futurs diplômés sont très majoritairement des femmes. « Je n'ai pas de problème avec l'embauche de femmes, mais il faut vraiment s'assurer que les candidats retenus soient capables d'utiliser la force nécessaire pour maîtriser les détenus », a estimé M. Lagarde.

Deux fusillades en 90 minutes à Montréal

MONTREAL (PC) — Un vol de banque avorté au centre-ville et une tentative de règlement de comptes dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve sont à l'origine de deux fusillades survenues hier à 90 minutes d'intervalle à Montréal.

Il était 13 h 50 lorsqu'un appel logé au 9-1-1 a prévenu les policiers d'une tentative de vol qualifié qui avait mal tourné dans un centre-ville bondé, en ces derniers jours de magasinage des Fêtes.

Deux récidivistes connus des policiers dans ce secteur pour ce type de crime venaient de se pré-

senter à la succursale de la Banque Nationale, sur Sherbrooke Ouest, à l'angle de Stanley.

En quittant l'endroit, les deux lascaros ont voulu passer par un restaurant adjacent. Un serveur s'est interposé pour les arrêter. Un des suspects a sorti une arme à feu et il a tiré à plusieurs reprises, blessant le serveur et son complice.

Un peu plus tôt, deux individus reliés aux moutards l'ont échappé belle lorsqu'ils ont été la cible de tireurs dans leur commerce de l'est de Montréal.

HOMMES

Suite de la Une

L'ampleur qualifie de considérable et très rapide la hausse de l'infécondité depuis 1940. Par contre, il estime que le taux est probablement sous-estimé quelque peu pour les années 40, en raison des naissances hors mariage non déclarées.

Et à ceux qui auraient la nostalgie des grosses familles d'autrefois, le rapport rappelle que l'infécondité était beaucoup plus forte chez les générations plus anciennes. Ainsi, 18% des femmes nées au début du siècle qui se sont mariées n'ont pas eu d'enfant, et 17% des femmes de la même génération sont restées célibataires. C'est donc plus d'une femme sur trois de cette génération qui est demeurée inféconde.

NOMS ET PRÉNOMS

Finalement, pour celles et ceux qui ont eu des enfants, le choix du prénom et du nom de famille constitue une autre variable (parmi de nombreuses autres) analysée par l'Institut.

Selon les données enregistrées au Québec, le choix du nom de famille composé, formé des noms du père et de la mère, évolue très rapidement. Alors qu'il n'était donné qu'à 2% des bébés en 1980, il a atteint un sommet de 24% en 1992, pour diminuer à 18% en 1998. « Il semble donc que la mode des noms doubles soit en train de diminuer », note M. Duchesne.

Le seul nom de famille du père est porté par 71% des enfants, alors que 6% ne portent que le nom de leur mère. Bien que dans la plupart de ces cas, le nom du père soit inconnu ou non déclaré, il y a 1% des femmes mariées qui ne donnent que leur nom à leur enfant.

Par ailleurs, certains parents n'hésitent pas à faire preuve d'originalité.

Quelque 5% des enfants du Québec portent ainsi un nom de famille composé d'une partie seulement du nom de famille de la mère et d'une partie du nom de famille du père.

Un certain nombre d'enfants (non précisés) portent le nom d'un tiers, et 1% sont nés de parents ayant le même nom de famille.

Quant aux prénoms « français » les plus populaires en 2000, William (!) a détrôné Samuel au premier rang chez les garçons, et Mégane a détrôné Ariane chez les filles. Les anglophones, eux, ont préféré Michael et Sarah.

La mode des noms doubles en train de s'estomper

loto-québec

649	Tirage du 2001-12-19	GAGNANTS	LOTS
6/6	1	2 000 000,00 \$	
5/6+	5	100 743,60 \$	
5/6	230	1 752,00 \$	
4/6	12 585	61,30 \$	
3/6	228 764	10,00 \$	
Complémentaire	(11)	Ventes totales: 12 546 137 \$	Prochain gros lot (appr.) 2 000 000 \$

49	Tirage du 2001-12-19	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1 000 000,00 \$	
5/6+	0	50 000,00 \$	
5/6	9	500,00 \$	
4/6	996	50,00 \$	
3/6	18 479	5,00 \$	
Complémentaire	(10)	Ventes totales: 529 959,00 \$	

Tirage du 2001-12-20		Tirage du 2001-12-20	
06	08	09	11
37	38	39	47
16	22	25	27
31	36	66	67
69			

Tirage du 2001-12-20		Tirage du 2001-12-20	
3	704	4	1840
NUMÉRO: 132511	NUMÉRO: 494592		

Le jeu doit rester un jeu
TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

RÉFLEXION

Le silence est le meilleur avocat des morts.

Jules Supervielle, Shéhérazade.

LE SOLEIL

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.cyberpresse.ca

925, chemin Saint-Louis, Québec
Adresse postale : C.P. 1547, Succ.
Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est publié et édité par LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada inc., membre de Gesca Inc. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec, par Imprimerie Canada, une division de 3834310 Canada inc. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

Tirage du 2001-12-20	
212B316	

2001-12-01	850C154	2001-12-11	808H584
2001-12-02	213F687	2001-12-12	174C685
2001-12-03	145E905	2001-12-13	148F614
2001-12-04	842E989	2001-12-14	941H471
2001-12-05	529F647	2001-12-15	565C255
2001-12-06	105D269	2001-12-16	220C823
2001-12-07	778F676	2001-12-17	272A831
2001-12-08	582B625	2001-12-18	660D331
2001-12-09	513B658	2001-12-19	847C851
2001-12-10	176C686		

Les modalités d'acquisition des billets gagnants sont indiquées sur le verso de chaque billet. En cas de dispute entre deux billets, la date officielle de L.C. verra de préférence.

1 Land Rover Discovery V8 4x4 pour 17 999,31 dollars

NOËL MAGIQUE



twik



LES MOUFLES TOUT EN RAYURES 6,99

Ajoutez un peu de chaleur au bas de Noël de Twik avec nos moufles pure laine d'agneau, tricot double épaisseur, en coloris dominants de bleu, de mauve et rose ou d'épices. Taille unique. Rég. 10,00*



LE PULL CÔTE POLYVALENTE 19,99

Une valeur Simons imbattable pour Twik à Noël ! Un cadeau exclusif de notre collection pure laine sheland, un pull encolure ronde en tricot de côtes et de tresses. Acier, gris, marine, vin, rouge, mais, bleu. P.m.g.tg.

LE FOULARD RAYURES VERTICALES 19,99

Twik prend la vie du bon sens et s'offre la chaleur d'un long foulard pure laine d'agneau à coordonner à nos moufles rayées, en tons de bleu, rose et mauve ou en tons d'épices. Rég. 25,00* Un cadeau exclusif dans la boîte Simons.



LA CHEMISE REDINGOTE 29,95

Une forme clé de la saison, une longue chemise pur coton, manches trois-quarts à larges revers. P.m.g. Un cadeau Simons exclusif à lui offrir en raisin, chocolat ou blanc. P.m.g. Rég. 40,00*

Le certificat-cadeau Simons... C'est le bon-cadeau qui laisse entièrement carte blanche. D'une valeur de votre choix, disponible à toutes nos caisses.

la maison
simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, PROMENADES ST-BRUNO, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE
JUSQU'AU 23 DÉCEMBRE, TOUS NOS MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'À 21 HEURES, LUNDI 24 DÉCEMBRE JUSQU'À 17 HEURES, MARDI 25 FERMÉ, MERCREDI 26 DE 13H À 21H

ACTUALITÉS



AMENDES IMPAYÉES

Le permis de conduire pourrait y passer

VALÉRIE LESAGE
VLesage@lesoleil.com

■ Les automobilistes qui ne paient pas leurs contraventions risquent bientôt de perdre leur permis de conduire et leur immatriculation plutôt que d'aller en prison.

Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, et ses collègues de la Justice et des Transports élaborent présentement un projet visant à punir le non-paiement des amendes par la perte de privilèges. L'objectif est double: désengorger les établissements de détention et récupérer des sous pour financer la réforme des services correctionnels proposée par M. Ménard.

« Ça coûte à peu près 11 millions \$ de les garder en prison ces gens-là », a calculé le ministre Ménard, soulignant que 80 % des amendes impayées sont liées à des infractions au Code de la sécurité routière.

Pour faire encore plus de place à l'intérieur des murs et autofinancer sa réforme, il compte aussi sur un regain de popularité des peines avec sursis. Plusieurs juges hésitent à donner ce type de peine parce que les mesures de surveillance des délinquants dans la communauté ne leur inspirent pas confiance. Mais le ministre promet des changements. « Le système est en rodage et il fonctionne assez bien », a dit M. Ménard, qui a obtenu récemment des fonds pour embaucher davantage d'agents de probation.

Par ailleurs, le ministre de la Sécurité publique entend transférer dans les ressources communautaires les détenus qui ont des problèmes de santé mentale et qui ne sont pas dange-

reux. « On est convaincus que les garder dans le système carcéral dur n'est probablement pas la meilleure façon de les améliorer et qu'il y a des ressources spécialisées qui pourraient s'en occuper », a souligné M. Ménard.

Le ministre croit que ces mesures seront suffisantes pour éviter les problèmes de surpopulation dans les prisons, parce que le resserrement des critères de sortie devrait forcément avoir un effet sur la durée du temps purgé en prison. La surpopulation carcérale est d'ailleurs une des raisons qui a entraîné des sorties massives de détenus dans les dernières années, pour toutes sortes de raisons, comme visiter la famille. « Cela a entraîné un certain laxisme », a reconnu M. Ménard.

INFORMATISATION

Pour ce qui est du volet informatisation des dossiers des détenus, le ministre ignore combien d'argent il faudra investir. « C'est un bon investissement qui devrait peut-être être mis dans la liste des investissements que M^{me} Marois veut faire pour relancer l'économie », a espéré M. Ménard. Le dossier informatisé que souhaite constituer le ministre sur chaque détenu contiendrait toutes les informations nécessaires à l'évaluation de sa dangerosité. Les antécédents judiciaires, les rapports présententiels et les évaluations

psychologiques, par exemple, se retrouveraient dans ces fichiers.

Les renseignements devront également mieux circuler entre les systèmes carcéraux québécois et fédéral. Le ministre a indiqué qu'il était sur le point d'en arriver à un protocole d'entente avec Ottawa pour que la communication des informations soit plus fluide.

L'avant-projet de loi sur les Services correctionnels présenté mercredi a été plutôt bien reçu par le Syndicat des agents des services correctionnels. « Ça va faire du bien », a dit son président, Réjean Lagarde, qui depuis plusieurs années presse son employeur de resserrer les critères de remise en liberté des détenus.

M. Lagarde se réjouit que le ministre définisse dans la loi les critères de sortie pour motifs humanitaires, mais estime cependant que le maximum de 20 jours est trop long et craint que ces congés soient renouvelables. « Il ne faudrait pas que ça devienne un automatisme », a-t-il prévenu.

Pour l'Association des services de réhabilitation sociale, il reste encore des notions un peu floues à éclaircir. Par exemple, un congé pour réinsertion sociale pourrait être accordé à un détenu qui veut maintenir des liens avec son réseau familial et social. « C'est très large », s'est inquiétée la présidente de l'organisme, Johanne Vallée.

Celle-ci estime qu'il y a une volonté évidente de rendre la gestion des remises en liberté plus cohérente. « Mais il n'y aura pas d'impact sans investissements supplémentaires dans les ressources », a-t-elle affirmé. Elle a souligné qu'il manque de personnel pour évaluer la dangerosité des délinquants, même si les exigences sont moindres.



Les conducteurs trop pressés de tourner à droite aux feux rouges se verront coller une amende, même à 23h, le 17 août.

VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE

Pas avant 00h01, le 18 août 2002

LOUIS TANGUAY

LTanguay@lesoleil.com

Ne vous avisez surtout pas de faire un virage à droite sur un feu rouge avant minuit et une minute le dimanche 18 août.

À celui qui voudrait le faire, par exemple à Québec, à 17 h le 17 août, le ministre des Transports du Québec Guy Chevrette promet: « Tu auras une contravention, puis tu la payeras! »

Au cours d'une conférence de presse, le ministre a confirmé que les automobilistes auront le droit de virer à droite sur un feu rouge, dès cet été, comme LE SOLEIL l'annonçait hier en primeur.

Le gouvernement du Québec s'en remet par ailleurs à la décision du conseil municipal de Montréal, pour choisir dès janvier entre trois scénarios proposés pour son territoire.

Montréal pourrait privilégier l'interdiction à certaines intersections selon les critères définis par le ministre pour l'ensemble du Québec; ou désigner une concentration d'intersections où le virage sur feu rouge demeurera interdit notamment au centre-ville; ou encore mener ses propres projets pilotes pour certains arrondissements.

Le choix de Montréal devra entrer en vigueur le même jour et à la même heure que le changement pour l'ensemble du Québec, puisque les villes de Longueuil et Laval ont approuvé le changement.

D'ici là, le virage à droite sur feu rouge demeure permis, en vertu d'un arrêté ministériel, dans les 26 municipalités où il est l'objet d'une expérience pilote depuis l'hiver dernier.

La manœuvre demeurera cependant interdite à environ 25 % des intersections choisies selon divers critères, dont la proximité d'écoles ou la présence de nombreux piétons (notamment là où des feux pour piétons sont installés), la densité de la circulation, la visibilité et la configuration de l'intersection.

Des panneaux spéciaux rappelleront cette interdiction à chaque endroit.

Le coût de la signalisation sera de 3 millions \$ au minimum, et pourra atteindre 6 millions \$ si la Ville de Montréal décide de « prendre le virage ». Pour Québec, le ministre a évoqué la

possibilité que son ministère fournisse les panneaux et que la Ville les fasse installer par son personnel.

Avant le 18 août, il reste au ministère à faire, avec les municipalités, l'inventaire des sites où la manœuvre demeurera interdite et à diffuser une vaste campagne d'information.

Quand ce sera permis, il sera obligatoire de s'arrêter et de regarder avant de tourner sur un feu rouge, s'il n'y a personne. « Priorité aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes », a rappelé M. Chevrette.

Le rapport sur l'expérience pilote menée dans cinq régions du Québec démontre que 99 % des conducteurs respectent l'interdiction de tourner là où c'est interdit.

Au moment de tourner là où c'est permis, la moitié des automobilistes font un arrêt complet et les autres le font « à l'américaine ». Par comparaison, on a trouvé que seulement 25 % des automobilistes immobilisent complètement leur véhicule à un arrêt traditionnel.

PEU D'ACCIDENTS

En matière de sécurité, le rapport indique également qu'au cours de l'expérience, il n'y a eu ni décès, ni accident grave, ce dont le ministre Chevrette se réjouit. On n'a déploré que des accidents légers et des dommages matériels, comme il en arrivait auparavant, à une fréquence comparable.

Parmi les témoignages recueillis par le ministère dans les zones expérimentales, la Société des transports de l'Outaouais, dont les 125 véhicules parcourent 8,3 millions de kilomètres par année, l'économie de carburant a été évaluée à 100 000 \$.

Le ministre invoque, parmi les autres arguments favorables aux nouvelles règles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et une plus grande fluidité de la circulation.

Conscient de ce qu'une coalition continue de s'opposer au changement, M. Chevrette a invité sa présidente, M^{me} Nicole Filion à siéger à un comité de son ministère qui identifiera des moyens de répondre aux préoccupations des personnes handicapées et ce, plus particulièrement aux intersections identifiées comme plus problématiques. Quant aux représentants des cyclistes ils ont déjà accepté d'en faire partie.

Un proche de Ressam arrêté à Montréal

MONTRÉAL (d'après PC) — Mourad Ikhlef, un ami du terroriste Ahmed Ressam, a été arrêté à Montréal la semaine dernière et placé en détention à la demande du Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS). L'homme de 33 ans pourrait être expulsé en Algérie, le pays où il est né.

Ikhlef a fréquenté pendant quelques années les membres d'un réseau spécialisé dans le trafic de faux papiers d'identité. Ce réseau, dirigé depuis Montréal par son ami d'enfance Fateh Kamel, venait en aide à des militants islamistes, notamment à la suite d'attentats terroristes.

Ahmed Ressam, qui a été arrêté à la frontière américaine le 14 décembre 1999 au volant d'une

voiture bourrée d'explosifs, était membre de ce réseau lié au Groupe islamiste armé (GIA) algérien et à la nébuleuse d'Oussama ben Laden. Le groupe a en bonne partie été démantelé, surtout grâce aux efforts du juge d'instruction français Jean-Louis Bruguière.

Selon Radio-Canada, le mandat d'arrestation d'Ikhlef a été autorisé par le Solliciteur général du Canada, Lawrence MacAuley, et par la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Elinor Caplan. L'homme a été appréhendé en vertu d'une disposition de la Loi sur l'immigration portant sur les attestations de sécurité.

Cette disposition donne aux ministres le pouvoir de déroger aux procédures habituelles prévues par la loi lorsqu'ils ont connaissance « de renseignements secrets en matière de sé-

curité ou de criminalité » touchant une personne qui n'est ni citoyenne canadienne, ni résidente permanente.

Mourad Ikhlef avait fait sa demande de statut de réfugié au Canada, mais avait essayé un refus. Cependant, il n'avait pas été expulsé, le gouvernement canadien hésitant à renvoyer des gens en Algérie, un pays déchiré par la guerre civile.

Selon Robert Gervais, porte-parole d'Immigration Canada à Montréal, une personne qui est arrêtée pour être expulsée doit comparaître deux jours, puis sept jours après son arrestation, devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Il est donc possible qu'Ikhlef comparaisse dès aujourd'hui.

L'homme a témoigné en octobre 1999 devant la juge Claire Barette-Joncas, au palais de justice de Montréal, dans le cadre d'une commission rogatoire dirigée par le juge d'instruction Bruguière. Ikhlef a alors déclaré qu'il connaissait de longue date Fateh Kamel, et que ce dernier était un ami d'enfance qui résidait à 100 mètres de son domicile en Algérie.

Il déclarait aussi qu'il avait fait ses études en Algérie avec un autre membre du réseau, Adel Boumezbeur, locataire d'un appartement à Anjou.

PAS DE FILIÈRE CANADIENNE, DIT LA GRC

Cette nouvelle survenait au moment même où la Gendarmerie royale du Canada (GRC), après avoir enquêté durant trois mois, a déclaré n'avoir



ARCHIVES LE SOLEIL

Ahmed Ressam a récemment été reconnu coupable d'avoir comploté pour faire exploser l'aéroport de Los Angeles.

établi aucun lien entre le Canada et les attentats terroristes du 11 septembre aux États-Unis.

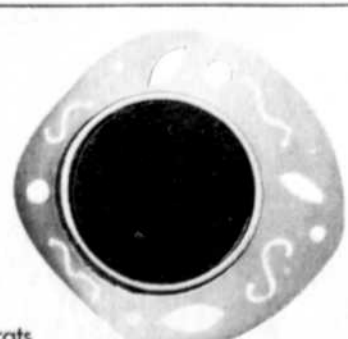
Au cours des 100 derniers jours, plus de 9000 indications ont recueillies grâce à une ligne téléphonique spéciale. L'une de ces informations émanait d'une douzaine de locataires de Toronto qui disaient avoir vu Marwan Al-Shehhi, âgé de 23 ans, au printemps dernier, dans un complexe immobilier de sept étages situé dans un quartier de l'ouest de la ville.

Les autorités américaines ont établi qu'Al-Shehhi se trouvait à bord du vol 175 de la United Airlines quand l'avion a percuté la tour sud du World Trade Center de New York. Environ deux semaines après les attentats, plusieurs résidents et commerçants des environs avaient affirmé avoir déjà vu Al-Shehhi et Mohammed Atta, qui aurait présumé dirigé le réseau.

W.R. SAVARD
BIJOUTIER-JOAILLIER
diamantaire
2485, chemin Saint-Louis
Sillery
418 653-3115

Joyeuses fêtes!

W.R. Savard bijoutier-joaillier, vous offre ses créations exclusives fabriquées sur place dans un style original qui saura répondre à vos goûts et à vos exigences. Faites-nous confiance pour toutes vos réparations de bijoux et de montres de même que pour le remodelage de vos bijoux.



Broche en or jaune 14 carats
sertie d'une agate druse

création Hélène Savard

L'ail conseillé comme nettoyant industriel

D'autres études reconforment les propriétés anticancérigènes de la plante

■ CHICAGO (AFP) — L'odeur de l'ail va-t-elle être bientôt aussi répandue dans les hôpitaux que dans les cuisines : une étude présentée devant le plus important congrès mondial sur les agents antimicrobiens qui vient de s'achever à Chicago, en Illinois, va en tout cas jusqu'à recommander son utilisation comme nettoyant industriel.

Dans leur quête de nouveaux agents capables de venir à bout des bactéries qui tendent à devenir de plus en plus résistantes aux antibiotiques, les chercheurs se sont tournés depuis une dizaine d'années vers les agents antimicrobiens contenus dans les plantes.

C'est ainsi qu'ils ont mis scientifiquement en évidence les multiples avantages de cette plante, bien connus dans les campagnes, il y a encore une cinquantaine d'années, mais oubliés depuis l'avènement de la médecine moderne.

Selon les travaux du P^r Ronald Cutler, de l'Université de East London, l'ail ne se contenterait pas de faire fuir les vampires : l'allicine, un de ses principaux composants, serait aussi un antibactérien majeur et extrêmement efficace.

Testé sous forme de crème pour les mains, il est venu à bout sans problème d'une redoutable bactérie, le staphylocoque doré résistant à la méthicilline.

Actuellement, en cas d'apparition d'une infection de ce type dans un hôpital, le personnel peut être débarrassé de la dangereuse bactérie en utilisant une crème à base de mupirocine. Mais celle-ci est en passe de devenir inefficace. Testé une seconde fois, contre des souches bactériennes résistantes à ce produit, les crèmes et savons à base d'ail s'en sont débarrassés sans problème. « Nos études ont montré que les staphylocoques dorés résistants à la méthicilline et à la mupirocine étaient très sensibles à l'allicine », a expliqué le P^r Cutler.

Selon ce dernier, en plus des crèmes pour les mains, il est envisageable de fabriquer des savons et des nettoyants industriels à base d'ail.

Selon les travaux du D^r Jaya Prakash, de la National University of health sciences à Lombard (Illinois) — également présentés à l'ICAAC — l'allicine s'est aussi montrée très efficace contre un autre agent pathogène, l'entérocoque résistant à la vancomycine. Cette « superbactérie » se niche fréquemment dans le système gastro-intestinal et, en cas d'hospitalisation, risque de contaminer le porteur lui-même, ou d'af-

ter gravement d'autres malades.

En panne de nouveaux antibiotiques, la plupart des pays occidentaux s'efforcent de convaincre le public de cesser de recourir aveuglément à ces médicaments, pour préserver leurs propriétés.

Toutefois, l'abus d'antibiotiques ne serait pas seulement lié à des demandes excessives de la part des patients ou à des prescriptions médicales erronées, mais aussi à une surconsommation vétérinaire visant à protéger les élevages ou à faire grossir les animaux.

Plusieurs études rendues publiques à Chicago, ont ainsi fait état de la présence de bactéries résistantes aux antibiotiques dans de la viande de bœuf achetée en supermarché ou dans des excréments de porcs, vaches, poulets, dindes.

« La moitié de tous les antibiotiques en usage dans le monde sont utilisés pour nourrir les animaux, et aux États-Unis, cette proportion atteint 80 % », a rappelé le D^r Ellen Stobberingh, de l'hôpital universitaire de Maastricht (Pays-Bas) en prononçant un arrêt de ces pratiques.

EN PRÉVENTION DU CANCER

Le rôle d'extraits d'ail et de romarin dans la prévention des phases précoces des cancers a été démontré par une équipe de chercheurs, a affirmé, hier, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA).

Les études sur les habitudes alimentaires d'un grand nombre de personnes sont progressivement confirmées par des études sur les mécanismes biologiques impliqués : ainsi, il apparaît que des extraits de romarin, renfermant diverses molécules du groupe des polyphénols, empêchent le début du processus de cancérogenèse.

L'ail (et les plantes du genre Allium : oignon, échalote...) contient pour sa part de nombreux composés soufrés. Parmi eux, le disulfure de diallyle présente des propriétés anticancérogènes remarquables. Ce composé prévient le développement de deux phases précoces de la cancérogenèse, l'initiation et la promotion, indique le communiqué de l'INRA.



Un rapport publié par l'OCDE révèle qu'il y a eu 2917 accidents mortels sur les routes canadiennes, l'an passé, versus 5461 accidents du même genre, il y a 20 ans. Ce qui place le Canada au 4^e rang parmi les pays de l'OCDE.

ACCIDENTS ROUTIERS AU CANADA

Le nombre de morts a chuté de 47% en 20 ans

■ TORONTO (PC) — Le nombre de morts dans des accidents de la route au Canada a baissé de 47% en 20 ans, l'un des meilleurs résultats parmi les pays industrialisés, selon une étude publiée, hier.

Le rapport publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont le siège est à Paris, révèle que 2917 accidents mortels ont eu lieu sur les routes canadiennes en 2000, contre 5461 en 1980.

Parmi les 24 membres de l'OCDE, seuls trois pays obtiennent un meilleur résultat : l'Autriche et la Suisse, qui enregistrent une baisse des accidents mortels de 51%, et l'Allemagne, avec une baisse de 50%.

À l'autre extrémité du spectre se trouvent la Corée du Sud, où les accidents mortels ont augmenté de 59%, et la République tchèque, qui a connu une hausse de 18%.

Pour un tiers des cas, l'alcool est en cause, alors que la vitesse est impliquée dans un peu plus d'un tiers des cas mortels. Cependant, les règlements adoptés par les gouvernements respectifs pour contrer ces deux facteurs ont permis de diminuer le nombre d'acci-

dents mortels dans la plupart des pays de l'OCDE.

Le Canada performe bien, même si le nombre de véhicules sur les routes a doublé ces 20 dernières années et « qu'il y a plus d'embouteillages que jamais », a souligné le président du Conseil canadien de la sécurité, Émile-J. Therrien.

M. Therrien attribue notamment cette baisse à la diminution des cas de conduites en état d'ivresse, l'utilisation accrue des ceintures de sécurité, la conception d'automobiles plus solides et l'impact des campagnes de sensibilisation auprès du public. « Une grande part (de ce résultat) est due au comportement de très bon conducteur », a-t-il ajouté.

Les lois et les règlements ont également fait la différence, selon M. Therrien, qui pense que le Canada est désormais rendu à un point où les conducteurs respectent ces lois adé-

quates. Il cite également l'exemple de l'utilisation du téléphone cellulaire au volant, contre laquelle aucune loi spéciale n'est nécessaire, selon lui, puisque cette pratique est déjà régie par les lois relatives à la conduite dangereuse. M. Therrien n'est pas non plus favorable à la baisse du taux légal d'alcoolémie, comme certains le réclament.

Le Conseil mène actuellement une campagne nationale sur la distraction au volant. Le comité souhaite convaincre les conducteurs de rester concentrés sur leur conduite et ne plus pratiquer d'activités qui distraient leur attention, comme téléphoner, manger ou se maquiller.

« Si vous devez utiliser un téléphone cellulaire, arrêtez-vous quelque part et utilisez-le », conseille M. Therrien, qui pense qu'il s'agit juste « de gros bon sens » qui peut « réduire les risques de collision ».

Pour la période des Fêtes, M. Therrien a quelques conseils : « ne buvez pas si vous conduisez. Ne conduisez pas vite. Et si le temps est mauvais et qu'une tempête s'annonce, ne prenez pas de risques ».

Les Français ont le cœur plus solide à cause des polyphénols du vin

BALTIMORE (AP) — Le mystère du « paradoxe français » pourrait bien être élucidé : des chercheurs britanniques déclarent avoir compris pourquoi les Français ont le cœur plus solide que les Américains, en dépit d'une alimentation riche en graisses.

Les consommateurs modérés de vin rouge le devraient aux pigments contenus dans la peau du raisin, les polyphénols. Les chercheurs dont les

travaux ont été publiés, hier, dans l'hebdomadaire scientifique *Nature* précisent que cette vertu ne peut être attribuée qu'au vin rouge, les pigments n'étant présents ni dans le vin blanc, ni dans le rosé. Quant au jus de raisin, il n'en contiendrait qu'en petite quantité.

« Le message est le suivant : une consommation modérée de vin rouge est une bonne prévention contre les

maladies cardio-vasculaires, et notamment contre l'infarctus du myocarde », souligne Roger Corder, de l'Institut de recherche William Harvey à l'École de médecine de Londres, responsable de l'étude.

Les polyphénols inhibent la production d'un peptide qui contribue à durcir la paroi des artères. Les expériences menées en laboratoire soulignent que les polyphénols contenus dans le

vin rouge agissent en baissant le niveau de l'endothélin-1, le peptide fabriqué par des cellules prélevées sur des vaisseaux sanguins de vaches. L'endothélin-1 est un vasoconstricteur, dont la production excessive est sans doute un des facteurs d'obstruction des artères par les dépôts graisseux. Dans l'étude, les cellules de vaches ont été mises en contact avec 23 vins rouges différents, quatre vins

blancs, un vin rosé et un seul type de jus de raisin. Les chercheurs ont découvert que la diminution du niveau d'endothélin-1 était liée à la quantité de polyphénols contenue dans le vin. Le vin blanc et le rosé, qui contiennent peu ou pas de pigments, n'ont ainsi aucun effet sur la quantité d'endothélin-1. Une surprise toutefois : le jus de raisin, qui en contient, n'est pas très efficace.

Chantelle

Maintenant proposée chez Holt Renfrew.

HOLT RENFREW

PLACE SAINT-ÉOY, (418) 656-6783 www.holtrenfrew.com

Préparez-vous pour l'aventure.

Voici la nouvelle Officer's LS, la légendaire montre Swiss Army® Officer's, admirablement remise au goût du jour. Avec des courbes aux lignes modernes qui s'intègrent avec précision à son élégant bracelet. Une nouvelle ère pour le luxe sport a commencé.

Disponible pour hommes et femmes.

395\$

En vente chez :
Bijouterie Birks
Place Ste-Foy

equipped

Porte-bouteille de vin

« Oscar »

14.98\$

POM LE COIN CULINAIRE
POM

Place Laurier 653-5878

FUJIFILM

Discovery
S-1050 Zoom Date
— Zoom 38-105 mm
— Dos dateur
— Emballage cadeau

179.95\$

FUJIFILM

SUPERIA
Film iso 200 - 24 poses
DÉVELOPPEMENT INCLUS

9.99\$ Limite de 3 par client
EXP. 31-12-01

BEAUPORT 661-6983
BOUVIER 661-0142
RENE-LÉVESQUE 649-0004

LECLERC CAMERA
PHOTOGRAPHIQUE ET NUMÉRIQUE

AFGHANISTAN

Les soldats canadiens pourraient ne jamais partir

Le Canada se verrait plutôt demander d'envoyer des spécialistes militaires

JOHN WARD

Presse canadienne

■ OTTAWA — Les 1000 soldats canadiens d'infanterie qui se tiennent prêts à rejoindre une force multinationale de sécurité en Afghanistan pourraient ne jamais partir, estiment certaines sources.

Au lieu d'envoyer des troupes d'infanterie, le Canada pourrait se voir demander d'envoyer plutôt des spécialistes militaires, comme des officiers de communications et des ingénieurs, ont indiqué ces sources.

Plus tôt cette semaine, le premier ministre fédéral Jean Chrétien avait évoqué la possibilité que la contribution canadienne n'atteigne pas 1000 soldats.

Une demi-douzaine de pays — dont l'Espagne, la Grèce, la France, la République tchèque et la Turquie — ont proposé de participer à la constitution de cette force, qui ne devrait pas excéder 3000 personnes.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté, hier, une résolution autorisant la constitution d'une force multinationale de sécurité pour l'Afghanistan, mais un grand nombre de points restent à éclaircir avant l'envoi de troupes canadiennes.

Le commodore Jean-Pierre Thiffault, commandant canadien des forces conjointes en Asie du Sud-Ouest, a indiqué qu'il restait encore beaucoup à faire avant que les soldats ne reçoivent leur ordre de mission.

Le commodore a également signalé que les planificateurs étudiaient toujours la forme que prendra la Force internationale d'aide à la sécurité, qui sera dirigée par la Grande-Bretagne.

« Nous sommes toujours dans le processus d'examen des plans et nous attendons le résultat des discussions qui ont lieu actuellement », a déclaré M. Thiffault lors d'une entrevue téléphonique depuis Tampa, en Floride, où il se trouve avec d'autres militaires canadiens associés au Commandement central américain, quartier général des opérations en Afghanistan.

Des hommes du 3^e bataillon canadien d'infanterie légère Princess Patricia, basé à Edmonton, peuvent être dépêchés en Afghanistan à une semaine d'avis, et un petit contingent est même prêt à partir 48 heures après notification.

La résolution votée hier, aux Nations unies, ouvre la porte au déploiement d'un premier contingent de 200 marines britanniques dans Kaboul, demain, jour d'entrée en fonction du gouvernement intérimaire afghan composé de 30 membres.

Au total, la Grande-Bretagne pourrait envoyer jusqu'à 1500 hommes sur les 3000 à 5000 que comptera la Force internationale, a indiqué le secrétaire britannique à la Défense, Geoff Hoon.

La résolution autorise l'utilisation de la force, ce qui satisfait la demande de la Grande-Bretagne et des pays participants, qui exigeaient que leurs troupes aient le droit de se défendre.

Le gouvernement britannique a indiqué au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, que sa mission à la tête de la Force internationale se terminerait le 30 avril prochain et qu'un pays successeur devait être nommé. On parle de la Turquie comme successeur éventuel.

Les forces canadiennes présentes dans la région se composent d'un contingent de 40 soldats, collaborant avec des forces spéciales à Kandahar, et de cinq navires croisant en mer d'Oman chargés d'escorter les porte-avions américains et de surveiller le trafic maritime afin d'empêcher la fuite de membres du réseau terroriste Al-Qaïda.

Le ministre de la Défense du Canada, Art Eggleton, s'est envolé hier pour rendre visite aux marins canadiens engagés.



« Mom » Boucher aurait donné un mandat à M^e Lemieux à l'occasion d'un entretien téléphonique.

Poursuite de 30 M\$ au nom de « Mom » Boucher contre le gouvernement du Québec

L'avocat Robert Lemieux veut verser un éventuel dédommagement à la Ligue des droits et libertés

MONTRÉAL (PC et LE SOLEIL) — Au nom de Maurice Boucher, l'avocat Robert Lemieux vient de déposer une poursuite au civil de 30 millions \$ contre le gouvernement du Québec.

La poursuite vise spécifiquement l'actuel premier ministre du Québec, Bernard Landry, l'ancien premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, et le procureur général du Québec, au nom du gouvernement.

« Mom » Boucher, chef présumé des Hell's Angels, y est identifié comme un « cuisinier ».

Dans sa poursuite, M^e Lemieux allègue que M. Boucher a vu ses droits fondamentaux violés, qu'une « accusation négligente et non fondée » a été déposée contre lui et qu'il est victime d'un emprisonnement illégal et discriminatoire depuis deux ans. Il évoque également une « atteinte à sa réputation » et réclame, pour le tout, des dommages moraux.

Des dommages de 30 millions \$ sont réclamés au nom de M. Boucher. Toutefois, M^e Lemieux précise, dans une lettre jointe à la poursuite, que « tout dédommagement » éventuellement obtenu serait remis à la Ligue des droits et libertés, un organisme voué à la défense des droits.

« J'ai appris la nouvelle à la radio ce matin (hier), et je dois dire que ça m'a renversé, a confié au SOLEIL le porte-parole de la Ligue des droits et libertés, André Paradis. Pour nous, c'est une manœuvre pour gagner la sympathie de l'opinion publique, sans plus. On n'a rien à faire avec ça, et on va laisser les gens tirer leurs propres conclusions. »

Questionné à savoir ce que la Ligue ferait si jamais M^e Lemieux gagnait contre le gouvernement, M. Paradis a simplement répondu que « ce n'est pas dans le mandat de l'organisme de faire de l'ar-

gent avec la défense de droits ».

M^e Lemieux, un avocat de Sept-Îles, est le même avocat qui avait défendu certains felquistes dans les années 70.

Dans le document déposé à l'appui de sa poursuite, M^e Lemieux mentionne que M. Boucher est détenu à la prison des femmes de Montréal (Tanguay) « dans des conditions abusives et arbitraires sans précédent ».

Le ministère de la Sécurité publique, critique-t-il encore, tente « de lui mettre sur le dos toutes sortes d'événements », dans le but de « lui nuire, le dénigrer et le ternir au maximum dans l'opinion, afin d'avoir sa tête à tout prix, lui causant ainsi des préjudices et dommages incommensurables ».

Interrogé par les journalistes, au palais de justice de Montréal, M^e Lemieux a souligné que M. Boucher lui aurait donné ce mandat au téléphone. Dans la lettre jointe à sa poursuite, M^e Lemieux avoue lui-même: « J'ai eu peine à convaincre mon client de l'importance du recours qu'il se devait d'entreprendre pour les torts qui lui ont été causés. »

M^e Lemieux estime que la détention de M. Boucher était « une expérience absolument terrible », bien que ce dernier « garde un excellent sens de l'humour ». « Je lui ai même suggéré que, lorsqu'il sortirait, il devrait peut-être s'essayer comme stand-up comic. Il est assez formidable à ce niveau-là. »

De son côté, invité à commenter, le ministre Serge Ménard a d'abord nié que M. Boucher était détenu *incommunicado*, c'est-à-dire sans pouvoir communiquer avec l'extérieur. M^e Ménard a ensuite noté que sa réponse à cette requête serait livrée par ses avocats. « Je suis très confiant du dénouement de cette cause », a-t-il ajouté en anglais.

L'avocat allègue que Boucher a vu ses droits violés



Venez voir nos nouvelles collections croisière.

Collections automne-hiver jusqu'à 80%
Sélection de vêtements à 49\$ et moins
Manteaux Geiger courts 60%
Manteaux Lutha 33 1/3%

Tailles 4 à 22 ans • Toutes taxes incluses
Exception sur mise de côté • Toute vente finale.

FERME le DIMANCHE
LUCETTE LA MONTAGNE boutique
833, avenue Myrand, Sainte-Foy
681-0249

POINTE-À-CARCY Pas de port d'attache

CLAUDE VAILLANCOURT
Cvillancourt@lesoleil.com

Les dirigeants du Port de Québec, à commencer par son président et directeur général, Ross Gaudreault, ne veulent plus faire de Pointe-à-Carcy un port d'attache pour les navires de croisières. « On a évolué », soutient M. Gaudreault.

Mais il n'est pas prêt à dire qu'il a reçu une gifle du Conseil des monuments et sites du Québec quand il a pris connaissance, cette semaine, du rapport d'un groupe de l'UNESCO qui demande d'inclure l'esplanade de la Pointe-à-Carcy dans les limites du site du patrimoine mondial qu'est le Vieux-Québec et, surtout, de ne pas faire de l'endroit un port d'attache.

Un port d'attache, faut-il le rappeler, est un lieu d'où partent et finissent les croisières. Sa localisation implique un va-et-vient important, notamment pour l'approvisionnement des navires.

« On est d'accord avec toutes ses recommandations », a lancé le pdg de l'administration portuaire, dans un entretien au SOLEIL.

M. Gaudreault soutient que le plan de développement dont il se fait le promoteur situe le port d'escale, non pas à Pointe-à-Carcy, mais bien à l'Anse-aux-Foulons. « Dans notre programmation, ça ne se réalisera pas avant cinq ou dix ans. On a encore bien des étapes à franchir pour réaliser ce projet. »

Quant à inclure l'esplanade de Pointe-à-Carcy dans la zone du patrimoine mondial, Ross Gaudreault n'y voit aucune difficulté. « Examinons la carte au moment où l'on se cause. Une moitié de l'édifice des douanes est dans le secteur du patrimoine mondial, l'autre ne l'est pas. Qu'on étende la zone à toute l'esplanade, je n'ai pas de misère avec ça. »

ICOMOS, l'organisme responsable de la sauvegarde du patrimoine, considère que le « projet de débarcadère à Pointe-à-Carcy est acceptable dans la mesure où il servira uniquement de port d'escale et d'arrivée, et non de port d'attache ». À la suite de la visite d'un de ses représentants, du 15 au 21 octobre, l'organisme recommande aussi la « conversion de l'ancienne gare maritime Champlain en terminal afin de dégager Pointe-à-Carcy ».

Mais ces propositions arrivent tard. Déjà, les immeubles devant accueillir les croisiéristes ont été modifiés. « Il ne reste que la passerelle à installer, de dire M. Gaudreault. Les travaux sont pratiquement finis. On loue déjà des salles pour des parties de Noël. »

Quant tout sera terminé, au printemps prochain, le terminal pourra accueillir 2800 passagers à la fois. « Notre premier bateau arrivera le 1^{er} juin, s'enthousiasme Ross Gaudreault. Ce sera le Rotterdam. Il viendra 14 fois durant l'année pour un total de 25000 passagers. Le 2 juin, ce sera un nouveau venu dans le fleuve, le Celebrity. »

Pendant son séjour, Alvaro Gomez-Ferrer Bayo a participé à plusieurs rencontres et a été confronté au fait que l'administration portuaire de Québec avait axé son projet sur la seule Pointe-à-Carcy, sans qu'aucun autre site ne soit étudié.

MONT BLANC

PLUME FONTAINE BOHÈME
UN BIJOU QUI ÉCRIT. EN RESINE NOIRE.
CHOIX DE PIERRES COLORÉES.
PLUME FONTAINE 4555
ROULEMENT À BILLE OU PORTE-MINE 2555

Style

2700 BOULEVARD LAURIER, Ste. Foy, 418.651.1295

Offrez le plaisir de choisir!

PLACE DE LA CITÉ
Certificat-cadeau 10\$

Disponibles en coupures de 10\$ et 25\$ au kiosque d'information
Valides chez les détaillants participants de Place de la Cité à l'exception des institutions financières. Valides pour une durée d'un (1) an.

PLACE DE LA CITÉ
CENTRE COMMERCIAL

LE QUÉBEC ET LE CANADA

Le ministre Gagliano se dit victime d'un complot libéral



Le ministre Alfonso Gagliano

TORONTO (PC) — Le ministre des Travaux publics Alfonso Gagliano dit être la cible d'une campagne de complot organisée par des responsables libéraux, incluant peut-être même un collègue du cabinet.

Dans une entrevue au quotidien torontois *The Globe and Mail*, le puissant ministre régional québécois soutient que ses ennemis veulent le voir partir.

Commentant une série d'articles parus dans le *Globe and Mail* question-

nant certains contrats accordés par son ministère, M. Gagliano a juré au quotidien torontois qu'il se battra jusqu'au bout pour défendre sa réputation de allégations de favoritisme et de patronage portées contre lui.

« Il m'est apparu évident, au cours des six derniers mois, que quelqu'un veut prendre ma place. Alors (cette personne) essaie de me décourager, a lancé M. Gagliano, à Ottawa. Je ne sais pas si un de mes collègues est impliqué, mais d'habitude quand quelqu'un veut pren-

dre du gazon, il doit prendre la place d'un autre. »

« À quiconque veut ma peau, je lui dis que j'ai l'intention de rester et de me battre. Je ne vais pas disparaître et je ne laisserai personne détruire ma réputation politique », a assuré le ministre, qui a par ailleurs refusé de citer des noms. « Mais j'ai mes idées sur leur identité », a-t-il ajouté.

M. Gagliano, un partisan de longue date du premier ministre Jean Chrétien, a indiqué qu'il tenait à rétablir sa

réputation avant l'annonce prévue d'un prochain remaniement ministériel.

Le ministre des Travaux publics a fait l'objet de critiques aux Communes relativement à des contrats qui auraient été décernés par son ministère à des partisans libéraux, des amis ou des connaissances.

« Quelqu'un veut prendre ma place », dit le ministre

ASSURANCE-MÉDICAMENTS

Des praticiens de la santé volent au secours du régime

ROLLANDE PARENT
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — Quatre praticiens de la santé, qui disent tenir au maintien du régime mixte privé-public d'assurance-médicaments, ont mis de l'avant, hier, une série de changements à apporter pour en assurer la viabilité.

Leur conférence de presse s'est tenue sous les auspices de la firme Oroalliance, de Pointe-Claire, qui compte comme clients des compagnies pharmaceutiques.

D'entrée de jeu, le quatuor a fait le point sur l'évolution du nombre d'ordonnances, et des coûts qui en ont découlés, depuis la mise en place du régime d'assurance-médicaments en 1996. Le nombre d'ordonnances a augmenté de 37,1 %, de sorte que la facture est passée de 1,67 milliard \$ à 3 milliards \$, une hausse de 62,7 %.

Les recommandations présentées par les médecins Marc Dionne (spécialiste en santé communautaire à l'Institut national de santé publique du Québec), Christian Fortin (codirecteur d'une équipe de recherche à Québec et membre d'Oroalliance), Marquis Fortin (de l'hôpital Notre-Dame et professeur à l'Université de Montréal) et la pharmacienne Janine Matte (de Québec) vont dans tous les sens.

Ils suggèrent que les coûts de certains médicaments, par exemple ceux pour le cancer et les maladies cardiaques, soient assumés totalement par le régime gouvernemental alors que ceux davantage liés au confort, par exemple les anti-inflammatoires, coûtent plus cher aux assurés du régime public. C'est ce qu'a appelé « une modulation de la co-assurance », le Dr Marc Dionne.

La dernière ordonnance de médicaments anti-inflammatoires (de la dernière génération) a été très forte au point de faire augmenter les coûts de 75 % uniquement dans cette catégorie. « C'est anormal », a laissé tomber le Dr Christian Fortin.

« Dans la population et chez les médecins et vraisemblablement aussi chez les pharmaciens, il y a une pensée magique quand un nouveau médicament arrive », a-t-il ajouté.

Ce qui amène ces professionnels de la santé à prôner une utilisation plus judicieuse des médicaments, basée sur des données scientifiques factuelles où ceux ayant démontré une plus grande

efficacité sont prescrits en premier lieu.

La pharmacienne Matte a demandé pour sa part aux régies régionales de fournir aux professionnels de la santé « les profils de prescription » pour aider ceux-ci à prendre conscience de certaines situations, comme cela s'est fait à Québec où la prescription de tranquillisants était devenue excessive à un moment donné.

« On rend les professionnels responsables de beaucoup de problèmes alors qu'on leur fournit peu d'informations susceptibles de les amener à corriger le tir », a-t-elle dit.

Pour sa part, le Dr Marquis Fortin a signalé que le travail de sensibilisation fait auprès du public et des médecins, notamment par des compagnies pharmaceutiques,

avait eu un effet bénéfique au Québec où la consommation des antibiotiques avait diminué de 2 % l'an dernier.

Le Dr Marc Dionne s'est montré particulièrement sensible aux préoccupations des compagnies pharmaceutiques. « On espère que toutes ces mesures pourront être mises de l'avant pour préserver le régime et permettre à l'ensemble de la population du Québec l'accès à des médicaments efficaces en plus de maintenir l'intérêt des compagnies pharmaceutiques à nous proposer des médicaments qui sont efficaces », a-t-il dit.

« Les compagnies pharmaceutiques voient que l'augmentation des médicaments est faramineuse et l'industrie sait bien qu'elle va tuer la poule aux œufs d'or si elle ne contribue davantage à la bonne gestion des programmes. »

« On sait qu'il existe dans l'industrie pharmaceutique une préoccupation pour s'assurer que les systèmes d'assurance-médicaments restent viables. Aux États-Unis, ils se font serrer la vis un peu et il faut faire la même chose au Canada et faire accepter aux compagnies pharmaceutiques que leurs nouvelles molécules ne doivent pas être celles qui remplacent a priori les anciennes », a-t-il ajouté.

Le nombre de prescriptions a augmenté de 37,1%



La ministre Linda Goupil estime qu'il ne faut pas espérer un règlement avant deux ou trois ans.

CONGÉS PARENTAUX

Québec se mesure à Ottawa en Cour d'appel

MICHEL HEBERT
Presse canadienne

■ Pour bien faire comprendre au gouvernement Chrétien que « le Québec ne lâchera pas », le gouvernement Landry portera le litige sur le financement des congés parentaux en Cour d'appel du Québec, dès le mois de janvier.

« On veut donner un électrochoc au gouvernement central », a déclaré la ministre de la Famille et de l'Enfance, Linda Goupil, à Québec hier.

Après des mois de tergiversations, Québec a finalement décidé de forcer Ottawa à expliquer devant les tribunaux pourquoi il refuse de respecter les dispositions de la Constitution à cet égard.

Québec s'adresse directement à la Cour d'appel parce que les autres instances ne sont pas habilitées à se prononcer sur la validité constitutionnelle d'une loi fédérale.

Essentiellement, Québec s'estime en droit de réclamer les sommes de l'assurance-emploi pour les imputer au financement de son programme de congés parentaux. La somme en jeu est de 400 millions \$.

Prenant de court le gouvernement québécois, le gouvernement Chrétien avait lancé son propre régime d'assurance parentale l'an dernier, inspiré du projet québécois, mais nettement moins généreux.

Le programme fédéral offre des congés plus courts, défrayés par l'assurance-emploi, mais ne permet pas aux

travailleuses autonomes et aux travailleuses à temps partiel de prendre des congés de maternité payés.

Québec juge cette exclusion injuste et veut leur procurer une couverture adéquate en lançant son propre régime. Déployer un programme complémentaire à celui d'Ottawa coûterait trop cher, selon la ministre. On préfère donc réclamer la part du Québec de l'assurance-emploi gérée par Ottawa.

La Loi sur l'assurance-emploi permet aux provinces de disposer des sommes qui leur reviennent pour lancer de tels programmes. Le gouvernement fédéral n'aurait aucun motif valable pour expliquer son refus et, qui plus est, son régime d'assurance contreviendrait à la Constitution. C'est la base de l'argumentaire que les procureurs du Québec soumettront à la Cour d'appel.

Selon M^{me} Linda Goupil, il ne faut pas espérer un règlement du litige avant « deux ou trois ans ».

Chrétien accuse l'armée de rester accrochée au passé

OTTAWA (PC) — Selon le premier ministre Jean Chrétien, les militaires et leurs défenseurs, qui réclament un financement gouvernemental accru pour l'armée, « pensent encore en fonction des mêmes stratégies qu'en 1939 ».

Lors d'entrevues de fin d'année, accordées, hier, aux réseaux anglais de télévision CTV et Global, M. Chrétien a également accusé le lobby des fabricants d'armes d'être derrière les demandes pour une augmentation des budgets pour les Forces canadiennes.

« Ce n'est pas mon argent, c'est votre argent, et lorsque vous dépensez pour la défense, vous ne l'avez pas (l'argent) pour autre chose, pour les soins de santé, pour les pauvres, a-t-il soutenu, en réponse aux questions des journalistes de CTV.

« J'ai été élu en 1963, et (les militaires) se plaignent tout le temps qu'ils n'avaient pas assez d'argent. Mais il faut que notre politique en matière de défense corresponde aux besoins. »

En faisant son bilan de l'année 2001, Jean Chrétien s'est surtout attardé aux

événements qui ont occupé le gouvernement depuis les attentats du 11 septembre: deux projets de loi antiterrorisme, resserrement des contrôles aux frontières et dans les aéroports, ralentissement économique, budget du 10 décembre, etc.

Le gouvernement canadien doit également travailler plus que jamais en étroite collaboration avec ses voisins américains, mais le premier ministre a nié recevoir ses ordres de Washington au sujet des mesures de sécurité à implanter au Canada, comme le prétend l'opposition.

Les deux pays se consultent mutuellement, a dit M. Chrétien, et les États-Unis sont enchantés de l'aide canadienne qu'ils reçoivent. Ainsi, lorsque le président des États-Unis, George W. Bush, a « oublié » de remercier le Canada pour son aide, dans un important discours devant le Congrès américain, peu après les attentats, c'est simplement parce que la personne qui a écrit le discours a fait une bévue (« screw up », selon lui. « Les Canadiens ont été

trop sensibles à ce sujet », a-t-il estimé.

Des anciennes déclarations de Jean Chrétien sont également revenues le hanter. Le réseau Global avait demandé au public de lui suggérer des questions, et l'une d'elles concernait la promesse faite par le premier ministre d'éliminer la TPS, lors de la campagne électorale de 1993.

Le premier ministre a soutenu qu'il n'avait jamais promis d'éliminer cette taxe, honnie par la population. Il a simplement « trébuché sur les mots », lorsqu'il a fait cette affirmation sur les ondes d'une station de radio torontoise, a-t-il expliqué.

Fidèle à son habitude, M. Chrétien, qui aura 68 ans en janvier, n'a pas voulu préciser à quel moment il envisageait de prendre sa retraite. « Certains jours, je me dis qu'il est temps de partir, mais le lendemain je me lève et j'aime toujours mon travail », a-t-il dit, soulignant qu'il tenait à être en poste au moment du 40^e anniversaire de sa première élection comme député, le 6 avril 2003.

Payez vos cadeaux de Noël moins chers
Échangez vos équipements usagés

<p>Patins Ferland F-1000 Courant 89,99\$ Sr 59,99\$ Jr 39,99\$ Patins usagés 14,99\$ et plus</p>	<p>Planche Neuve Ensemble complet Planche Lamar Fixations Dukes Bottes Vision Sr 319,99\$ Jr 279,99\$ Ensemble usagé 129,99\$ et plus</p>	
<p>Alpin Neuf Fisher Allthrax Cruiser 65 Rabais 40% Courant 349,99\$ Spécial 199,99\$ Ensemble usagé 89,99\$ et plus</p>	<p>Fond Neuf Ensemble complet Alpina Skis - bottes - bâtons - fixations Courant 289,99\$ Bottes 3 trous 49,99\$ Spécial 199,99\$ Ensemble usagé 39,99\$ et plus</p>	
<p>Service</p> <p>Aiguillage patin 3⁵⁰</p>	<p>Aiguillage - cirage ski 14⁹⁹</p>	<p>Aiguillage et cirage planche 19⁹⁹</p>

PLAY IT AGAIN SPORTS

<p>SAINTÉ-FOY 2785, boul. Laurier (au coin de Place Laurier) 650-3311 Fax: 650-7777</p>	<p>QUÉBEC 550, rue Marais (au coin de Place D'Youville) 688-3311 Fax: 666-3491</p>	<p>LÉVIS 170, route du Président-Kennedy (à côté de Wal-Mart) 838-3111 Tél.: (418) 838-2268</p>
--	---	--

Pas question de suivre les É.-U. dans une guerre contre l'Irak, déclare Chrétien

JIM BROWN
Presse canadienne

■ OTTAWA — Le Canada ne sera pas nécessairement aux côtés des États-Unis si ceux-ci décident de faire de l'Irak la prochaine cible de la campagne antiterroriste actuellement menée en Afghanistan, a déclaré hier le premier ministre fédéral Jean Chrétien.

« Le problème avec l'Irak n'est pas le même », a dit M. Chrétien lors d'une entrevue accordée hier à la chaîne de télévision CTV et qui sera diffusée pendant les congés de fin d'année.

Le premier ministre a justifié les opérations militaires en Afghanistan par le fait que le régime taliban, au pouvoir avant la campagne antiterroriste, abritait Oussama ben Laden et son réseau terroriste, soupçonnés



Le premier ministre Jean Chrétien n'est pas prêt à suivre les États-Unis.

En revanche, il s'est dit d'accord avec le premier ministre britannique Tony Blair et le président français Jacques Chirac, qui ont fait connaître aux États-Unis leur objection à une intervention contre l'Irak.

« Ce sur quoi nous étions d'accord, c'est un combat contre le terrorisme. Le problème de l'Irak et du développement d'armements est un problème différent, c'est un combat différent », a déclaré M. Chrétien.

Les États-Unis accusent le président irakien Saddam Hussein de tenter de développer des armes chimiques, bactériologiques et nucléaires et lui reprochent son refus d'autoriser le retour en Irak des inspecteurs des Nations unies.

Le ministre canadien des Affaires étrangères, John Manley, a soutenu qu'une éventuelle action militaire contre l'Irak devait être placée sous la direction des Nations unies, et non celle des Américains.

d'être responsables des attentats du 11 septembre aux États-Unis.

Si un autre État acceptait d'accueillir le chef du réseau Al-Qaida, Jean Chrétien affirme que « nous serons là ».

TÉLÉCOMMUNICATIONS AU QUÉBEC Bell obtient un contrat de 200 millions \$

Le gouvernement recevra les services Internet, Intranet et de transport des données

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

Seul fournisseur à avoir répondu à l'appel d'offres du gouvernement du Québec, Bell Canada décroche un contrat de 200 millions \$ pour une durée de cinq ans en vue de la réalisation du Réseau de télécommunication multimédia de l'administration publique québécoise (RETEM).

Bell Canada fournira aux ministères et organismes un ensemble de services de télécommunication comprenant le transport de données, les services Internet et Intranet et certains services téléphoniques.

L'entente intervenue avec Bell Canada ne touche pas les appels interurbains et les appels sans frais (lignes 800). Ces services en matière de téléphonie demeureront donc accessibles à d'autres fournisseurs.

Selon le porte-parole du Conseil du

trésor, Nicolas Girard, RETEM permettra aux ministères et organismes d'accroître leur performance en matière de prestation électronique de services aux citoyens. « Ça nous permettra, entre autres, de lancer la troussée de démarrage d'entreprises. »

Dans son communiqué de presse, le Conseil du Trésor estime que l'État va faire une bonne affaire en confiant son réseau de télécommunications multimédia à Bell Canada.

« Le gouvernement bénéficiera d'une réduction de 33 % du coût actuel des services de télécommunications qui seront inclus dans le RETEM. Cette réduction représente une économie d'environ 20 millions \$ annuellement », précise-t-on.

À l'heure actuelle, le réseau de télécommunications multimédias de l'État relève d'un consortium dont Bell Canada fait partie. L'entreprise fera donc cavalier seul.

Pas d'exclusion aérienne au-dessus de nos centrales nucléaires

OTTAWA (PC) — Il est peu probable que le Canada impose des zones d'exclusion aérienne au-dessus de ses centrales nucléaires ou qu'il installe des batteries de missiles sol-air à proximité, a indiqué un agent chargé de la réglementation de l'énergie nucléaire.

Si une menace sérieuse pesait sur les centrales, la Défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) serait probablement appelée à les protéger avec des chasseurs à réaction, a déclaré Jim Blythe, directeur à la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Une étude est également en cours afin d'apporter des améliorations susceptibles de rendre les centrales moins vulnérables aux attaques, a précisé M. Blythe en entrevue, hier. À la suite des attentats commis le 11 septembre, Washington a imposé des zones d'exclusion aérienne au-dessus des centrales nucléaires des États-Unis, et la France a installé des missiles autour de certaines de ses installations. M. Blythe croit qu'au Canada, il serait peu pratique de prendre de telles mesures, qui rendraient la navigation aérienne extrêmement difficile. Par surcroît, leur mise en application serait problématique. « Les forces armées canadiennes n'ont pas les ressources, le personnel et le matériel pour avoir, par exemple, des CF-18 dans la région de façon continue », dit-il.

Il serait également difficile de justifier l'utilisation de missiles qui abattraient automatiquement tout appareil enfreignant l'espace établi, ajoute-t-il. « À moins de circonstances extrêmes, je ne crois pas que ce déploiement instantané et irréversible d'une force meurtrière serait acceptable pour la société. » Les zones d'exclusion aérienne aux États-Unis sont temporaires, et les avions qui ne les respectent pas reçoivent simplement un avertissement ou une amende, souligne M. Blythe. En France, les dispositifs antiaériens n'ont pas été installés aux centrales, mais seulement aux usines de retraitement du combustible, où le risque de libération de substances radioactives est beaucoup plus élevé, précise le spécialiste. Or, les réacteurs nucléaires canadiens Candu ne nécessitent pas de telles installations.

ANCIENS COMBATTANTS

Le fédéral risque d'avoir à payer une grosse facture

TORONTO (PC) — Une poursuite intentée par des anciens combattants invalides pourrait coûter au gouvernement fédéral des milliards de dollars à la suite d'une décision juridique rendue publique mercredi.

Le juge de la Cour supérieure de l'Ontario John Brocken-shire a estimé dans sa décision qu'Ottawa était responsable des anciens combattants ainsi que des personnes, mortes ou vivantes, dont le ministère des Anciens combattants gérait les finances depuis 1919.

Le gouvernement a ainsi échoué dans sa tentative de restreindre la poursuite aux personnes vivantes, ce qui aurait limité sa responsabilité à 44 millions \$.

Bien que leur nombre exact soit inconnu, ils étaient au moins 10 000 anciens combattants considérés comme invalides mentalement et dont les biens immobiliers étaient contrôlés par Ottawa dans les années 70.

L'an passé, le juge Brocken-shire avait statué que le gouvernement fédéral avait violé la confiance fiduciaire en n'investissant pas ou en ne payant pas des intérêts sur les pensions et les avantages auxquels avaient droit les anciens combattants.

En octobre dernier, Ottawa avait également échoué dans sa tentative de faire dessaisir le juge Brocken-shire en l'accusant de partialité. Un appel du jugement de mercredi sera entendu le 10 janvier, à Toronto. La poursuite a été intentée au nom de Joseph Authorson, 87 ans, de London, en Ontario, revenu de la Seconde Guerre mondiale choqué et schizophrène. Aucun intérêt ne lui a été payé sur les biens immobiliers qu'Ottawa a gérés en son nom.

La cour invalide les règlements municipaux de Moncton

■ MONCTON — La Cour d'appel du Nouveau-Brunswick a invalidé tous les règlements municipaux de la Ville de Moncton, hier, parce qu'ils ne sont pas rédigés dans les deux langues officielles du pays. Dans un document de 68 pages, la Cour d'appel précise que toutes les municipalités du Nouveau-Brunswick sont soumises à la Charte canadienne des droits et libertés. Par conséquent, tous les règlements de la ville doivent être promulgués dans les deux langues officielles du pays. La Cour accorde à la ville et au gouvernement du Nouveau-Brunswick un an pour qu'ils se soumettent à leurs obligations constitutionnelles. (PC)

Aubaines lève-tôt! Le samedi 22 décembre, de 8 h à 10 h

60 % de rabais

• toutes les serviettes Palatial

Serviette de bain. Solde 7,99 \$

• baladeur Walkman de Sony

A lecteur de cassettes.
Ord. 179,99 \$. Solde 69,99 \$

50 % de rabais

• broches et boucles d'oreilles de Noël

• choix de boucles d'oreilles et pendentifs gemmés

40 % de rabais

• toute la mode Alfred Dunner pour elle

Tailles courtes, petites et fortes.

• écharpes, chapeaux et gants pour elle

30 % de rabais

• tout ceci de Noël : paniers, gâteaux et friandises

De notre rayon des friandises, sauf les articles des rayons concédés.

Les aubaines lève-tôt sont offertes tant qu'il y en aura et excluent les articles « Aubaine la Baie », « Nouvellement réduit » et Outline. Les aubaines lève-tôt sont exclues des rabais Aubaines mystère. Sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire.

Du vendredi 21 au dimanche 23 décembre

la dernière chance de bénéficier des
super aubaines
mystère avant Noël

10 % à 60 % de rabais

marchandise à prix ordinaire, de liquidation

et de

SOLDE

aubaines
mystère
rabais additionnel de
5 % à 25 %
articles en solde

Exceptions: meubles, deux-sommes, prix électroniques et appareils électroniques

Notre cadeau!

Et la chance de gagner votre achat!*

la Baie
J'aime, j'achète!

*Valeur maximale de l'achat : 1 000 \$. Des exceptions s'appliquent. Précisions en magasin.

TRANSFORMEZ VOS ACHATS DE TOUS LES JOURS EN RÉCOMPENSES.
Amassez des points dans tous les magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson : la Baie, Zellers, Déca Découverte ou hbc.com

AMASSEZ RAPIDEMENT DES POINTS EN UTILISANT VOTRE CARTE LA BAIE, HBC OU ZELLERS. OBTENEZ 25 POINTS ADDITIONNELS POUR PRESQUE CHAQUE DOLLAR DÉPENSÉ.

LE MONDE

Partisan du Hamas tué par la police d'Arafat

■ (D'après AFP et AP) — Les risques d'une confrontation directe entre l'Autorité palestinienne et le Hamas étaient dans tous les esprits hier à Gaza. Un civil palestinien a en effet été tué hier soir dans un échange de tirs entre policiers palestiniens et membres du Hamas près de Gaza et un autre a été mortellement touché par balle lorsque des chars israéliens ont repris des secteurs autonomes en Cisjordanie.

Dans la bande de Gaza, où la police palestinienne a accentué la pression sur le Hamas, Mahmoud Alemkayad, 17 ans, a été tué dans une fusillade entre agents de sécurité et militants du mouvement islamiste.

Après avoir été empêché par la sécurité palestinienne de tirer au mortier sur des objectifs israéliens et avoir blessé cinq policiers, des activistes du Hamas ont tenté de libérer des mains de la police cinq des leurs, appréhendés après la tentative de tir.

Vingt autres personnes ont été blessées par balle et par jets de pierre dans cette tentative, selon une source de la sécurité palestinienne.

C'est la première fois que la sécurité palestinienne empêche des islamistes de tirer sur des objectifs israéliens. Généralement, ces tirs visent les colo-

niens israéliennes et déclenchent à chaque fois des ripostes musclées d'Israël.

La tentative de tir d'obus de mortier est la première action militaire du Hamas depuis l'appel lancé le 16 décembre par le président palestinien Yasser Arafat à la fin de « toutes les opérations militaires » contre Israël.

La position de M. Arafat a reçu le soutien des ministres arabes des Affaires étrangères, réunis hier soir au Caire, qui ont également appelé à un boycott arabe du premier ministre israélien Ariel Sharon tant qu'il refusera de traiter avec M. Arafat.

Après que le Hamas eut rejeté l'appel de M. Arafat, un des hauts responsables du mouvement avait affirmé mercredi que le mouvement avait pris la « décision interne » d'arrêter les

Opération contre Israël empêchée par la sécurité palestinienne

opérations suicides contre les Israéliens, mais cette prise de position avait été rapidement démentie par un porte-parole du Hamas.

Dans une autre opération menée par l'Autorité palestinienne et le Hamas, 23 personnes ont été blessées, dont 18 policiers, dans des heurts autour de la maison d'un chef du Hamas, Abdelaziz al-Rantissi, que la police tente d'arrêter.

En Cisjordanie, l'armée israélienne a réoccupé en soirée les positions évacuées quelques heures plus tôt et un civil, Dib Sarawi, 37 ans, a été mortellement touché d'une balle à la tête dans un échange de tirs près de Naplouse.

Les chars israéliens ont également réoccupé les localités d'Al-Tira et de Bitounia, près de Ramallah, où Arafat est bloqué depuis le 3 décembre.

Dib Sarawi est le premier Palestinien tué par Israël depuis lundi, les trois derniers jours ayant connu une bais-

se générale de la violence et une intensification de la répression menée par l'Autorité palestinienne contre les islamistes.

Un responsable israélien a déclaré hier sous couvert de l'anonymat avoir « le sentiment que quelque chose bouge du côté palestinien », ajoutant toutefois qu'« il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions ».

Le secrétaire d'État américain Colin Powell et l'émissaire spécial américain au Proche-Orient, Anthony Zinni, ont également « noté une amélioration » dans les tensions israélo-palestiniennes, a indiqué hier le département d'État.

Le ministre israélien des Affaires étrangères, Shimon Peres, a estimé que c'était une erreur de se contenter d'« agir uniquement au niveau militaire » à l'égard des Palestiniens, dans une entrevue à l'hebdomadaire allemand Spiegel à paraître lundi.

Cette position tranche avec le scepticisme de l'entourage du premier ministre Ariel Sharon quant aux véritables intentions de M. Arafat, accusé encore mercredi de n'avoir pas « renoncé au terrorisme ».

AFGHANISTAN Feu vert du conseil de sécurité à une force de l'ONU

NEW YORK, Nations unies — Le Conseil de sécurité de l'ONU a donné hier son feu vert au déploiement en Afghanistan pour six mois d'une force internationale dirigée par les Britanniques, alors qu'Oussama ben Laden reste introuvable.

Ce vote a coïncidé avec l'arrivée en Afghanistan de commandos britanniques, éléments précurseurs de cette force internationale, afin de maintenir la sécurité à Kaboul lors des cérémonies d'investiture demain du gouvernement intérimaire afghan.

Dans le même temps, les forces conjuguées des États-Unis et de l'Alliance du Nord poursuivaient leur ratissage des vallées et des cavernes où pourraient encore se cacher ben Laden et des têtes du réseau Al-Qaida, toujours en fuite depuis la chute de leur dernier repaire, les montagnes de Tora Bora, dans l'est de l'Afghanistan.

Sur le terrain, au moins 50 personnes ont été blessées à la suite d'une violente explosion probablement provoquée par des partisans des talibans, dans une rue du centre de Mazar-e Charif, dans le nord de l'Afghanistan, a rapporté la chaîne de télévision kazakhe Khabar.

À New York, après la levée des derniers obstacles mercredi, les 15 membres du Conseil de sécurité ont voté à l'unanimité la résolution 1386 présentée par la G.-B. et la France, en présence du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan.

Le vote est intervenu à temps pour permettre à une première unité symbolique de 53 fusiliers-marins britanniques d'être présente demain dans la capitale afghane lors de l'intronisation du nouveau gouvernement intérimaire afghan présidé par le pachtoun royaliste Hamid Karzaï.

Son effectif ira de 3000 à 5000 hommes, un nombre qui pourra varier selon les besoins, assurent les diplomates alors que le ministre afghan de la Défense, le général Mohamad Qasim Fahim, a affirmé que la force ne devrait pas dépasser 3000 soldats.

L'Alliance du Nord, nouveau maître de Kaboul, a interdit hier le port d'arme dans les rues de la capitale quelques heures avant le vote du Conseil de sécurité.

En prévision de l'installation demain du gouvernement du pachtoun royaliste Hamid Karzaï, les responsables de la sécurité à Kaboul ont décidé d'interdire le port d'armes dans les rues de Kaboul.

AFFAIRE WALKER LINDH Bush pas pressé

■ WASHINGTON — Le président George W. Bush a décidé de prendre son temps et de peser soigneusement ses options avant de décider du sort du jeune Américain John Walker Lindh, détenu par les É.-U. après avoir combattu avec les talibans en Afghanistan, a indiqué hier la Maison-Blanche. « Le président pense qu'il est important d'être minutieux et de bien peser les choix », a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, Ari Fleischer. Pour l'instant, le jeune homme, fait prisonnier dans le nord de l'Afghanistan alors qu'il combattait aux côtés des talibans, est un « prisonnier de guerre ». Remis par l'Alliance du Nord aux forces américaines, il a été transféré il y a une semaine sur le *Peleliu*, un porte-avions américain, où il est interrogé par la sécurité militaire, sans avoir pu pour l'instant obtenir l'assistance d'un avocat. La Maison-Blanche a souligné à plusieurs reprises qu'il était traité conformément aux dispositions des conventions de Genève sur les prisonniers de guerre, qui permettent de tels interrogatoires sans avocat. Certains responsables ont suggéré que John Walker, converti à l'islam à 16 ans et qui avait rejoint les rangs des talibans il y a six mois, pourrait être jugé pour trahison, ce qui pourrait entraîner la peine de mort. « Le président n'a écarté aucune éventualité. Il écoute ses conseillers, a ajouté M. Fleischer. (AFP)

100 jours plus tard à New York



Il y avait 100 jours hier, c'était le 11 septembre. Nul n'oublie mais, si l'on peut dire, la vie reprend goût à la vie comme sont venues en témoigner à la télévision ces 16 nouvelles mamans dont le mari est mort dans les ruines du World Trade Center et les bébés nés depuis l'événement. Hier, le nombre de victimes présumées est passé sous le cap des 3000 avec 2992 morts et disparus

L'Inde mobilise contre le Pakistan

JODHPUR, Inde (AFP) — L'Inde a envoyé des centaines de chars et autres véhicules militaires à sa frontière ouest avec le Pakistan, ont déclaré des témoins et des responsables militaires hier.

Un reporter de l'AFP à Jodhpur, dans l'État frontalier du Rajasthan, a rapporté que plus de 500 tanks, jeeps, camions et camionnettes médicales ont été aperçus en train de se diriger vers la frontière dans la nuit de mardi à mercredi.

La zone frontalière avec le Pakistan a été placée en état d'alerte renforcée depuis l'attaque suicide du 13 décembre contre le parlement indien. L'Inde a accusé des extrémistes islamistes basés au Pakistan d'avoir lancé l'assaut avec la complicité des services secrets pakistanais. Islamabad a nié ces accusations et mis en garde New Delhi contre des représailles militaires.

L'armée a également informé les responsables des chemins de fer que certains trains pouvaient être réquisitionnés pour le transport de troupes.

Des camions civils ont aussi commencé à être réquisitionnés.

Mercredi, le chef de l'armée de terre indienne, le général S. Padmanabhan, avait affirmé que le Pakistan massait des troupes à la frontière.

Islamabad avait démenti l'information. L'Inde a dit vouloir privilégier la diplomatie dans la crise avec le Pakistan, tout en gardant « toutes les options ouvertes ».

Treize personnes, dont les cinq agresseurs, ont été tuées dans l'attaque du parlement jeudi.

Les autorités au Cachemire sous contrôle pakistanais ont pour leur part accusé hier l'Inde d'avoir procédé à des tirs d'artillerie, alors que la guerre des mots se poursuit entre les deux pays à propos de l'attaque du 13 décembre.

Un haut responsable de la police, Sardar Faheem Ahmed, a déclaré que les bombardements indiens, qui ont duré quatre heures et demie, avaient blessé sérieusement deux civils, dont un

enfant, dans le village de Bandala Mera (secteur de Samahni).

Trois civils avaient été blessés dans le même secteur mardi, selon les autorités pakistanaises.

La Ligne de Contrôle d'une longueur de 760 kilomètres, qui sépare les parties indienne et pakistanaise du Cachemire, est le théâtre de fréquents échanges d'artillerie et d'escarmouches entre les armées des deux pays.

Le ministère pakistanais des Affaires étrangères à Islamabad a une nouvelle fois averti hier que toute provocation ou toute attaque indienne au Cachemire entraînerait une riposte musclée de la part du Pakistan.

L'Inde a par ailleurs refusé hier de fournir au Pakistan les résultats de son enquête sur l'attaque contre le parlement de New Delhi.

« Nous allons continuer à partager les preuves seulement avec nos amis et partenaires qui sont unis dans la détermination à combattre le ter-

rorisme », a déclaré à la presse le porte-parole du ministère indien des Affaires étrangères Nirupama Rao, en faisant référence à l'attaque contre le parlement indien.

Le président pakistanais, Pervez Musharraf, entre-temps est arrivé hier en Chine pour une visite d'État de quatre jours à l'invitation du président chinois, Jiang Zemin.

Le Pakistan et la Chine, qui entretiennent traditionnellement d'excellentes relations, ont coopéré étroitement sur le plan international après les attentats du 11 septembre contre les États-Unis, tandis que les présidents des deux pays ont échangé plusieurs coups de fil sur la crise afghane ces dernières semaines.

La Chine, qui a refusé de condamner le coup d'État militaire ayant porté le général Musharraf au pouvoir en 1999, a fourni dans le passé une aide technologique nucléaire et balistique au Pakistan.

OUVREZ UNE FENÊTRE SUR LES FÊTES

RECETTES
LECTURES
IDÉES CADEAUX
MAGASINAGE
DÉCORATION



cyberpresse.ca

CHAQUE MINUTE COMPTE
www.cyberpresse.ca/fetes

Six mois de prison pour José Bové

Le militant a déjà interjeté appel et s'évite les verrous pour l'instant

JEAN-MARC AUBERT
Agence France-Presse

MONTPELLIER, France — José Bové ne passera pas Noël derrière des barreaux. Le porte-parole de la Confédération paysanne a certes été condamné, hier, à six mois de prison ferme par la cour d'appel de Montpellier pour avoir détruit en juin 1999 des plants de riz transgénique, mais il a annoncé son pourvoi immédiat en cassation, avec effet suspensif sur la peine prononcée.

La Cour d'appel de Montpellier a également condamné, hier, René Riesel, ancien responsable de la Confédération paysanne de la Lozère, à six mois de prison ferme, et Dominique Soullié, responsable de la Confédération paysanne de l'Hérault, à six mois de prison avec sursis.

« Aujourd'hui, on essaye de mettre à bas le combat contre les OGM. Pour nous, ce combat ne s'arrêtera pas », a commenté après l'audience José Bové, devant quelque 300 militants rassemblés devant le palais de justice de Montpellier.

« De toute manière, nous allons faire un recours en cassation, et si on nous mettait en prison, si on venait nous arrêter, le combat continuerait aussi derrière les barreaux », a-t-il lancé sous les applaudissements.

L'arrêt de la Cour d'appel a été rendu avec plus de deux heures de retard en raison d'incidents qui ont marqué le début de l'audience. Les gendarmes mobiles sont intervenus pour déloger de la salle environ 150 membres de la Confédération paysanne, qui avaient refusé d'obtempérer aux injonctions de sortir.

José Bové et ses deux coprévenus avaient détruit plus d'un millier de plants de riz transgénique le 5 juin 1999 dans une serre du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) à Montpellier.

José Bové a également eu maille à partir avec la justice pour des dégradations commises le 12 août 1999 sur le chantier d'un restaurant McDonald's à Millau (Aveyron).

Parmi les premières réactions, hier, le Parti communiste français s'est dit « scandalisé ». Bové mène « un combat citoyen, un combat d'idée », ce « n'est pas en mettant les idées en prison qu'on les empêche d'avancer », selon le PCF.

Plus que 11 jours...



Les lumières du monument de l'Euro, qui sera officiellement « dévoilé » lors des célébrations entourant le lancement de la monnaie du même nom, le 1^{er} janvier, se sont allumées, hier, rappelant l'immense de la conversion monétaire sur tout le continent.

Obsèques nationales pour le « président poète » Senghor

DAKAR (AFP) — Le président sénégalais Abdoulaye Wade a décrété hier soir un deuil national de 15 jours et annoncé que des obsèques nationales seraient organisées en hommage à l'ancien président sénégalais Léopold Sédar Senghor, décédé hier en France.

« Dès aujourd'hui, je décrète que le deuil national durera 15 jours, je décrète que le drapeau national sera en berne », a déclaré à la presse le président Wade, en marge du sommet des chefs d'Etat de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (CEDEAO), ouvert hier matin à Dakar.

« Il ne faut pas oublier que Senghor s'est battu contre la balkanisation pendant la colonisation, bien avant l'indépendance », a-t-il dit, rendant hommage au premier président du Sénégal indépendant.

Faisant le lien entre le décès du président poète et la tenue à Dakar de rencontres consacrées à l'intégration et à l'unité africaines, le président sénégalais a souligné que son illustre prédécesseur « fut un grand inspirateur de l'Union africaine » (UA), appelée à remplacer l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dont l'ex-président fut un des pères fondateurs, en 1963 à Addis Abeba.

« C'est aussi le chantre de la négritude », a poursuivi M. Wade, selon qui

« Senghor poursuivait un idéal d'universalité ».

Abdoulaye Wade a aussi reconnu le rôle de « précurseur » joué par Senghor, « un démocrate », dans l'avènement du multipartisme en Afrique.

ADVERSAIRE ET ADMIRATEUR

« J'ai été son adversaire, mais malgré tout son admirateur, il m'a donné la possibilité d'exprimer mes idées », a déclaré M. Wade, rappelant que Senghor lui avait permis de créer son Parti démocratique sénégalais (PDS), alors que le paysage politique africain « était une mosaïque de partis uniques ».

« Les démocrates doivent lui être reconnaissants », a poursuivi M. Wade, estimant que « beaucoup redeviennent le poète qui a chanté la négritude, la femme noire, son village natal Joal, son ethnique sérère, et le paysan noir ».

Senghor, « c'est aussi le symbole de l'universel, de la non-discrimination, de l'antiracisme », a-t-il poursuivi, avant de rappeler que le défunt président avait été « élevé au rang d'immortel par la France qu'il aimait tant », et qu'il fut un président chrétien « soutenu et élu par des musulmans », majoritaires au Sénégal, où ils représentent plus de 95% de la population.

Il fut un précurseur de la démocratie en Afrique

<< L'alcool au volant, ça peut briser des vies : un conducteur qui a compris >>

DÉMONSTRATEUR SAAB 9^e familiale

RÉGULIER : 48 080\$ (Financement disponible)
PRIX DÉMO : 39 624\$

SAAB Québec
765, rue Marais, Québec
681-5777 (près de Rano-Dépôt)

INFOWIN - 650-9094
913, MGR GRANDIN, SAINTE-FOY
web: www.infowin.qc.ca

IMAC 500 128 Mo Disque rigide 20 Go Système 1499\$	Celeron 566 Intel 64 Meg Ram Disque rigide 15 Gig Graveur 8X Carte de son 16 bits FaxModem 56K CD réseau 10/100 Win 98 Fr Antivirus Jeux Écran 17 pouces Imprimante Canon 2100 949\$
Power Mac G4 128 Mo Disque rigide 40 Go Système 2599\$	P II-266 Système complet 128 Mo Disque rigide 15 Go Écran 17 pouces 695\$
iBook 500 128 Mo Disque rigide 15 Go Système 1849\$	Caméra numérique AGFA CL-18 159\$
Power Book G4 550 128 Mo Disque rigide 40 Go Système 3449\$	Scanner Prisma 99\$
512 MEG 1395 Superdisk 1205 Graveur P.W. taille 24K 450\$, carte ATA 100 169 \$, Grappier 909 99 \$	Graveur 16X10X40 159\$

PRÊT ÉTUDIANT 2000 à 3000 ACCEPTÉ

NOËL MAGIQUE

LA GUÉPIÈRE®

LE PYJAMA DÉTENTE RUGBY 39.95

Le sport inspire de belle façon ce confortable pyjama en tricot de coton avec ses larges rayures typiques et son col blanc polo. Pantalon à taille coulissante aussi tissée de coton blanc. Marine et bleu ciel. P.m.g. Rég. 50.00* Signé La Guépière. un cadeau très tendance dans la boîte Simons.

la maison
simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC | MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE O. PROMENADES ST-BRUNO | SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

SCIENCES SOCIALES

La faculté se donne enfin un doyen: Claude Beauchamp

MARIE CAQUETTE

M.Caquette@lesoleil.com

Le professeur Claude Beauchamp a été nommé doyen de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval à la dernière réunion du conseil d'administration cette semaine. Il entrera en fonction au retour des Fêtes, le 3 janvier, mettant fin à une vacance qui durait depuis le printemps dernier et à une

Le poste de doyen était vacant depuis le printemps

controversé sur le processus de nomination lui-même, jugé pour le moins chaotique par certains. Joint hier, le recteur François Tavenas a déclaré qu'il s'agissait d'un «heureux dénouement» et que le nouveau doyen pourrait remplir son mandat «avec succès». M. Beauchamp a, pour sa part, refusé de faire le moindre commentaire, tandis que son adversaire dans la course au doyenat, Guy Laforest, affirmait que la décision du conseil d'administration venait clore le dossier et qu'il n'ajouterait rien d'autre.

La période de consultation que le conseil d'administration a imposée, à la fin novembre, au comité de sélection a permis de mesurer le niveau de support sur lequel pouvait compter le professeur Beauchamp parmi le corps professoral. «Il jouit d'un soutien très substantiel», disait M. Tavenas, qui a agi comme président et porte-parole du comité de sélection, contrairement aux indications préalables qui, disait-il, laissaient croire à un appui insuffisant.

Cette consultation a aussi été l'occasion de «clarifier bon nombre de choses sur les orientations de la faculté» et de conclure qu'il y avait «un bon consensus sur ces orientations», conclut le recteur. C'est sur la base de ces informations supplémentaires, qui avaient été demandées au comité de sélection, que le conseil d'administration a enfin pu trancher et nommer le nouveau doyen cette semaine.

MORT DE TANYA PINETTE

11 ans de «pen» pour Bahrawy

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

En apparence très repentant, Jessy Ali Bahrawy a été condamné hier à 11 ans de pénitencier après avoir plaidé coupable à une accusation réduite d'homicide involontaire de Tanya Pinette, la jeune Montagnaise en fugue de 15 ans qui était son amie de cœur.

«Je regrette tellement, a entre autres déclaré le jeune homme de 20 ans au juge Gaston Desjardins, de la Cour supérieure. Je ne pensais pas que je ferais du mal à la femme que j'aimais le plus. Si Tanya était ici aujourd'hui, je la serrerais dans mes bras. Je m'excuse auprès de ses parents.»

Le jeune homme avait été accusé de meurtre non prémédité, en mai. Après réduction de cette accusation, le procureur de la Couronne, M. Michel Fortin, et l'avocat de l'accusé, M. François Cauchon, ont fait la suggestion conjointe d'une peine de 11 ans, suggestion que le tribunal a acceptée sans aucune hésitation, compte tenu des représentations qu'on venait de lui faire.

Il ressort de ces représentations faites de part et d'autre que le corps de la victime a été découvert par des élèves de la polyvalente dans la rivière Lorette, à L'Ancienne-Lorette, en avril 2000. Elle avait été atteinte de huit coups de couteau au cou.

Depuis l'automne 1999, Tanya Pinette était en fugue du centre d'accueil L'Escale où elle avait été placée en protection. Elle avait trouvé refuge chez l'accusé depuis plusieurs mois. La nuit précédant le drame, Bahrawy avait expulsé le père de la victime, qu'il hébergeait aussi, et l'adolescente avait choisi de le suivre.

Dans la journée, elle a toutefois rappelé Bahrawy en lui demandant de le revoir. Les deux jeunes gens se retrouvent près de la rivière où une vive discussion éclate.

Selon Bahrawy, qui indique avoir consommé du PCP toute la journée,

la victime déclare que son père l'a agressée sexuellement la nuit précédente. À un certain moment, elle tente de frapper le jeune homme, qui dit avoir vu noir.

«Je ne voyais rien», a-t-il soutenu. C'est à ce moment qu'il aurait sorti son canif pour poignarder l'adolescente, qui rampe sur le sol lorsqu'il quitte les lieux. À l'autopsie, on découvre qu'elle est morte par noyade.

Au cours de l'enquête qui suit, les policiers rencontrent une centaine de personnes, dont l'accusé. Son canif est saisi et, grâce à un test d'ADN, on découvre que du sang de Tanya Pinette se trouve dans le mécanisme.

«Je n'ai pas eu la vie facile, a déclaré Bahrawy d'une voix à peine audible. Je me faisais écœurer à l'école. Le monde ne m'acceptait pas, souvent à cause de mon nom. J'ai subi, subi, subi... Je suis tombé dans la drogue et mon cerveau est atteint, mais je veux repartir à zéro. À ce moment-là, je travaillais dans la compagnie d'informatique de mon père et tout allait bien.»

Adolescent, Bahrawy a été condamné pour agression armée sur son père. Entre le moment du meurtre et son arrestation, l'individu a frappé un jeune à la tête à l'aide d'une bouteille de bière en lui demandant 500\$. Dans la même semaine, il s'est rendu à un party où il n'était pas invité, à Cap-Rouge, et il s'est emparé de bijoux portés par des invités.

Divers rapports rédigés par des professionnels mentionnent entre autres que Bahrawy est très en réaction envers l'autorité. Il est vulnérable à la colère et à l'impulsivité, reconnaissant difficilement ses torts. Il s'avère en outre peu conscientisé à ses difficultés, qu'il attribue aux autres.

Soulignant enfin que le jeune homme se montre impulsif même en détention et qu'il importe de protéger la société, le procureur de la Couronne l'a qualifié de dangereux. À la demande de M. Fortin, le juge a d'ailleurs interdit à Bahrawy de posséder des armes le reste de sa vie.



Tanya Pinette



Jessy Ali Bahrawy



La mairesse sortante de Sainte-Foy utilisera les surplus pour divers projets, dont la rénovation de la bibliothèque Monique-Corriiveau.

Une bibliothèque agrandie en héritage

Andrée Boucher ne tient pas à laisser ses surplus budgétaires à la ville nouvelle

GUY BENJAMIN

G.Benjamin@lesoleil.com

La mairesse de Sainte-Foy donnera un beau cadeau à ses citoyens la veille de Noël, une bibliothèque rénovée et agrandie. Le 24 décembre, à l'occasion de la dernière séance du conseil, les Fidécens connaîtront l'ampleur du surplus budgétaire et la partie qui sera consacrée au projet que caresse Andrée Boucher depuis plusieurs années.

À mots à peine couverts, la mairesse a dit qu'elle ne fait pas confiance à la ville nouvelle pour réaliser des travaux à Sainte-Foy. C'est la raison pour laquelle le conseil a adopté hier une série de résolutions visant à mettre en réserve, en puisant dans le surplus, les sommes nécessaires pour compléter des travaux déjà amorcés. Ceux du parc de la Visitation, du presbytère et de l'ancienne salle paroissiale Notre-Dame-de-Foy sont du nombre.

Dès le début de la séance, la mairesse a retiré le projet de résolution visant à utiliser tout le surplus non affecté aux fins de la rénovation et de l'agrandissement de la bibliothèque Monique-Corriiveau. Une résolution qui reviendra sur le tapis lundi.

De toute évidence, M^{me} Boucher a choisi de laisser des réalisations en héritage plutôt que d'utiliser le surplus de la ville pour amoindrir la hausse de taxes décrétée par la nouvelle ville. Rappelons qu'à Sainte-Foy, le propriétaire d'une propriété d'une valeur moyenne de 110 000\$ subira une hausse de 131\$.

C'est la raison pour laquelle le

conseil a voté des résolutions autorisant des dépenses de l'ordre de 4 millions \$ puisés à même le surplus. Il faut préciser que le surplus a gonflé de 4,8 millions au début de la séance, argent provenant de travaux complétés, et qui ont coûté moins cher que prévu.

Une somme de 1,1 million \$ a été réservée pour compléter les travaux à l'ancienne salle paroissiale de Sainte-Foy et au presbytère Notre-Dame-de-Foy. La ville a résolu de contribuer 375 000\$ à l'achat d'un orgue mécanique à installer dans l'église de la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin. Le coût total du projet est de 1,2 million \$.

Une résolution fait aussi en sorte de prévoir l'argent nécessaire à la construction d'une piscine et d'un bâtiment de service au parc Trois-Saisons, dans le quartier Chauveau. Le réaménagement de la rue Myrand, M^{me} Boucher y tient. Une somme de 100 000\$ a été mise en réserve pour compléter les études.

Reste maintenant à compter ce qui reste du surplus et à le consacrer en tout ou en partie au projet de la bibliothèque.

Lors de votre dernière visite chez nous, son regard s'est illuminé...



Le
**JOYAU
DU CHÂTEAU**

Créations exclusives de Walter Covanti, joaillier et artiste peintre

Château Frontenac,
1, rue des Carrières, Québec, (418) 694-0082

Amateurs de WEB?

Retrouvez au
www.cyberpresse.ca

toutes les
annonces classées
du Soleil

LE SOLEIL

Mira Mont
sur le lac

Forfait: 86\$/jour/pers.
Hébergement - Déjeuner/souper incl.

Activités sans frais

- sentiers de ski de fond
- patinoire éclairée
- glissade
- piscine intérieure
- sauna
- bain tourbillon

3199, chemin du Village
Saint-Adolphe d'Howard
(Québec) Canada J0T 2B0
Tél.: (819) 327-3330
Sans frais: 1 800 567-6707
www.mira-mont.com

Les superperformants

Écran 17" TTX vrai .25 (1600x1200 Ni)
Carte video Ge Force MX 400 64 Mo avec sortie TV
Carte mère originale INTEL 845 Socket 478
Disque dur de 40 Go 7200 Tr/min
Mémoire vive 256 Mo
Lecteur CDROM 52X / Caisses de son 120 W HIFI
Carte de son Sound Blaster PCI 128 originale
Fax/Modem 56k V90 Lecteur de disquette 1.44 Mo
Souris 3 boutons à roulette / Clavier haut de gamme
3 Mois d'INTERNET GRATUIT à l'achat de WINDOWS

Pentium IV
1.6 Ghz
1399 \$

Pentium IV
1.8 Ghz
1899 \$

Toute l'équipe d'Info Click vous souhaite de très Joyeuses Fêtes

Info Click
Charlesbourg 200, 64^e rue Est
(coin Henri-Bourassa)
Tél.: 627-6244

Lévis 4719, boul. de la Rive-Sud
(près de Briques Ruël & Frère)
Tél.: 838-9959

www.infoclick.ca

Amateurs de WEB?

Retrouvez au
www.cyberpresse.ca

toutes les annonces classées
du Soleil

LE SOLEIL

Nos publicités sont petites
Nos tarifs aussi!

laser
Épilation

621-5552

710, Bouvier,
local 245

www.laserepilation.ca

Prenez le temps
de comparer...

Des affiches dissuasives

Le coroner Proulx veut qu'on place près de la chute Sainte-Agathe un écriteau portant les noms des gens qui s'y sont noyés

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

Chargé de faire la lumière sur les causes entourant la mort, cet été, de deux baigneurs dans le bassin de la chute de Sainte-Agathe de Lotbinière, le coroner André Proulx recommande à la Ville d'installer un écriteau à l'entrée du Parc sur lequel figureraient les prénoms ainsi que les dates de naissance et de décès des victimes.

Le coroner Pierre Morin avait fait la même recommandation après avoir enquêté sur une noyade survenue en 1998 dans la rivière Montmorency. Une mesure efficace, semble-t-il, puisque le nombre de noyades dans cette rivière a considérablement diminué depuis.

« Peut-être que ça n'empêchera pas les plus téméraires de plonger, mais ça va en faire réfléchir plusieurs », a commenté hier la mairesse de Sainte-Agathe, Lise Thivierge, au sujet de la recommandation du coroner André Proulx.

Le coroner Proulx suggère également que la Ville adopte un règlement municipal qui interdirait les sauts à partir du pont couvert et du cap rocheux. « Ça va être fait, a assuré la mairesse Thivierge. En vertu de ce règlement, qui devrait être adopté en avril prochain, les policiers remettront aux plongeurs têtus des amendes variant entre 200 \$ et 300 \$. Jusqu'à cet été, les policiers ne pouvaient rien faire d'autre que de les avertir. » Selon M^{me} Thivierge, la présence, dès l'été prochain, d'un plus grand nombre d'agents de sécurité sur le site du Parc de la chute de Sainte-Agathe

devrait également contribuer à diminuer le risque d'accidents.

Le 29 juillet dernier, Alexandre Gagnon, 27 ans, de Mirabel, est mort noyé dans le bassin de la chute de Sainte-Agathe après qu'un plongeur lui soit accidentellement sauté dessus.

« Le pathologiste ayant pratiqué l'autopsie n'a trouvé aucune lésion traumatique importante, ni de lésion naturelle ayant pu causer la mort », écrit le coroner Proulx avant de préciser que la victime avait bu de l'alcool, ce qui ne l'avait « certainement pas aidé ».

Moins d'une semaine plus tard, soit le 3 août, Jordan Decoste, 31 ans, de Brossard, a trouvé la mort au même endroit après avoir plongé d'une hauteur de 20 pieds. D'après les témoignages des amis qui l'accompagnaient, « Jordan a tenté de revenir vers la chute, mais le courant semblait l'emporter vers les roches. Il avait une drôle de face (...), les yeux ouverts, la bouche ouverte. Il semblait comme paralysé et il a disparu sous l'eau. » Selon le coroner Proulx, il est possible que la victime, qui avait consulté un médecin quelques jours plus tôt « pour un cœur lent », ait eu un malaise après avoir plongé.

À la fin de son rapport, le coroner Proulx écrit que le site est aménagé intelligemment et de façon à ce que le public puisse en profiter. « La municipalité a fait ce qu'elle devait faire: accès limité par des clôtures métalliques, affiches incitant à la prudence (...). Après la première noyade, une nouvelle clôture a été installée. Pour la sécurité, il y a tout ce qu'il faut, et il serait inutile d'ajouter d'autres clôtures. »

Un méga projet qui ne fera l'affaire que des ingénieurs

Ralph Mercier qualifie d'inutile l'usine de traitement d'eau de 45 millions \$ projetée pour l'est de la ville nouvelle

ÉRIC MOREAULT
EMoreault@lesoleil.com

■ Ralph Mercier a réservé une douche froide au projet d'une méga-usine de filtration de 45 M\$ pour alimenter l'est de la ville nouvelle de Québec en eau potable. Surtout qu'on aurait localisé un bassin souterrain assez important au nord de Charlesbourg.

En tel cas, le besoin de construire une usine unique pour le secteur est n'aurait plus sa raison d'être, croit M. Mercier. La proposition est extraite de l'étude de l'INRS-Eau, Terre et Environnement commandée par le Comité de transition.

Elle recommande également, comme prévu, la réfection et la relocalisation de la prise d'eau de Sainte-Foy, au coût de 6 M\$, pour alimenter l'ouest et l'ajout d'un traitement d'appoint, entre 2 et 7 M\$, à l'usine de traitement d'eau puisqu'elle est puisée au fleuve Saint-Laurent. Pour le centre, on suggère le statu quo, soit par l'utilisation de l'usine de Québec.

Pour l'est, M. Mercier ne voit pas la nécessité d'un nouvel équipement alors qu'il y a déjà une usine à Beauport et des plans pour la construction d'une autre au lac des Roches, au coût de 17 M\$. Le rapport sur le projet-pilote de celle-ci sera déposé en février.

Sa construction mettrait fin aux volumes réservés que puise en ce moment Charlesbourg au lac Saint-Charles. L'objectif de réduire la pression sur la Saint-Charles, la source d'alimentation de Québec, pourrait être atteint, estime le président de l'arrondissement 4. Il étudiera les données de l'INRS à ce propos.

Même en ajoutant les 5 M\$ pour la mise aux normes de l'alimentation de Beauport à la rivière Montmorency, on en serait tout de même à la moitié du « méga projet » de 45 M\$. « Si ça suffit aux besoins de la population » et en tenant compte des projections démographiques plutôt anémiques dans la région, pourquoi « se garrocher dans une méga-usine qui va seulement faire l'affaire de quelques firmes d'ingénieurs », demande M. Mercier.

Il reviendra au nouveau conseil municipal de « disposer » de la proposition, comme d'évaluer l'urgence de travaux de réparations des fuites dans le réseau d'alimentation.

Sillery réalise la pire performance et paye pour de longues années de négligence: 40 % de l'eau ne se rend pas jusqu'au robinet. Les citoyens, qui bénéficient d'un faible taux de taxation par rapport à la forte valeur foncière, ont toutefois payé une partie de la facture ces dernières années puisque la municipalité achète l'eau de Québec. Paul Shoiry n'était pas disponible, hier, pour commenter la

situation. Une autre municipalité, où on a préféré rembourser la dette, L'Anclenne-Lorette, perd environ 27 % de l'eau. Émile Loranger n'a pas retourné l'appel du SOLEIL.

Beauport et Vanier font également partie, dans une moindre mesure, de celles qui ont des écoulements de plus de 20 %. Des pertes importantes mais pas catastrophiques, signale-t-on.

En tout, les écoulements des 13 villes de la CUQ représentent entre 13 et 20 % du volume d'eau distribué, une performance globale acceptable grâce aux bonnes performances de grandes villes comme Québec, Sainte-Foy et Charlesbourg, précise l'étude. Il faudrait, recommande-t-on, récupérer entre 2 et 5 % du volume total de la nouvelle ville pour atteindre un objectif de 15 %.

Pour ce qui est du long terme, dans une perspective d'abandon de l'alimentation au fleuve à cause de ses effets nocifs sur la santé, la rivière Jacques-Cartier s'avérerait une source de qualité à tous les égards.

Cette option permettrait aussi de régler le cas de Val-Bélair, qui s'approvisionne uniquement à partir de puits et connaît de sérieux problèmes en période de pointe. Qui plus est, on écarterait le spectre de la contamination au TCE; deux puits sont atteints en ce moment.



Ralph Mercier

Le nouveau conseil disposera de la proposition

AVALANCHE
VÊTEMENTS DE SKI

avancheskiwear.com

Vente de Noël avant Noël

Profitez-en avant les autres !

50% sur tous nos ensembles de ski adultes

30% sur tous nos accessoires

Faites vite !

Directement du manufacturier
3930 Hamel, Québec (coin Masson) **877-5584**

SAQ

Joyeuses fêtes et meilleurs vœux pour la nouvelle année

Mesdames,
Messieurs,

Nous voilà déjà à la veille des fêtes, un temps idéal pour marquer une pause et faire le point sur l'année qui vient de s'écouler.

Loin de nous faire oublier les événements tragiques survenus en septembre dernier, les fêtes 2001 nous recentreront sur l'humain et seront, pour nous tous, le théâtre de magnifiques retrouvailles. Et bien que le vin et les spiritueux soient souvent à l'honneur en ces occasions, je vous encourage à consommer avec modération. Les boissons alcooliques doivent, en effet, se faire discrètes et éveiller l'esprit plutôt que l'engourdir.

Qu'il me soit aussi permis de vous remercier de la confiance que vous témoignez à l'égard de la SAQ. Les sondages le confirment: le degré de satisfaction à l'endroit de la SAQ atteint des sommets jamais vus pour une société d'État. Et c'est grâce au travail et au savoir-faire de nos employés si nous jouissons d'une telle renommée. Nos employés sont dévoués, ils sont rigoureux, ils sont fiers. C'est notre meilleur atout.

Au nom de tous nos employés, de nos fournisseurs et de leurs agents promotionnels ainsi qu'en mon nom personnel, je vous souhaite une période des fêtes paisible, faite de mille plaisirs et de grands bonheurs. Et que l'année qui vient nous apporte la paix, profonde et durable.

Gaétan Frigon

Gaétan Frigon
Président-directeur général

PARAITRAIT QUE LA 42
C'EST UNIQUE DANS
L'EST DE L'AMÉRIQUE!

Ouais, c'est sûr, mais quand j'aurai fait les 16 nouvelles pistes, je vais remonter voir le nouveau chalet si ça ne te dérange pas!



Avec seize nouvelles pistes dont un sous-bois, l'accès par le sommet et le nouveau chalet panoramique ajoutés à ce qui était déjà une montagne de légende. Le Massif est la place à vivre cet hiver!

LE MASSIF

Tout ce qu'on dit sur nous est vrai!

ENNEIGEMENT EXCEPTIONNEL - RESTAURATION ACTUELLE - HORIZON INDESCRIPTE

Le Massif de Petite-Rivière-Saint-François 1-877-LeMassif / www.lemassif.com

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

La sagesse de Langlois

Le chef de l'opposition à la Ville de Québec, Jacques Langlois, a servi une belle leçon de démocratie à tous les élus municipaux, provinciaux et fédéraux, mercredi. En acceptant que les membres de son parti votent librement sur le budget 2002, M. Langlois a non seulement évité à la Ville de plonger dans le chaos. Il a aussi démontré qu'il est possible de garder un parti uni tout en permettant à chacun de ses membres de s'exprimer.

Il ne fait plus aucun doute que M. Jacques Langlois a saisi le message que lui a envoyé la population lors des élections du 4 novembre. Les citoyens ont clairement fait savoir qu'ils voulaient une opposition forte, mais capable de faire les choses autrement, capable de travailler en équipe et d'éviter les chicanes stériles pour le bien de la nouvelle ville. M. Langlois ne pouvait trouver une meilleure stratégie pour prouver qu'il avait compris l'essentiel de sa mission.

Tous les membres de l'opposition ont pu se lever à tour de rôle pour justifier leur appui au budget ou leur refus de l'endosser. Chaque district a donc eu voix au chapitre, sans que l'opposition ne souffre pour autant du choix des dissidents. D'ailleurs, les élus qui ont rejeté le budget ont aussi remercié leur chef de leur permettre de voter en fonction des intérêts de leurs citoyens.

M. Langlois a promis que le vote libre allait être la norme lorsque se présenteront des dossiers controversés. Ce qui est très sage de sa part et pourrait même sauver son jeune parti de l'éclatement. Car il sera en effet impossible pour l'Action civique, dont les membres ont des intérêts divergents, de s'imposer une sévère ligne de parti sans créer de graves remous dans ses rangs. En agissant de la sorte, M. Langlois aura également réussi à étouffer dans l'œuf les critiques qu'avaient soulevées les conseillers Henry Jenkins et Guy Perrault sur le manque de *leadership* de leur ancien chef.

Par contre, on peut remettre en doute les explications de Jacques Langlois sur les raisons qui l'ont poussé à renier son engagement de niveler les comptes de taxes vers le bas. L'Action civique savait en effet depuis le mois de juin que les surplus utilisés par les anciennes villes pour baisser artificiellement les taxes devaient être remboursés dans le budget 2002 pour respecter la loi 29.

Prétendre que son parti a compris après l'élection qu'il ne pouvait pas légalement réaliser sa promesse est plutôt tiré par les cheveux. Mais M. Langlois devait trouver un moyen d'enterrer cette partie charnière du programme de l'Action civique. Et il a choisi la voie juridique. L'argument est faible, mais à la lumière de son comportement des derniers jours, on peut lui pardonner ce virage politique boiteux. D'autant plus que la plupart des gens n'ont jamais vraiment cru à cette belle promesse.

Maintenant que le budget est adopté, il ne faudrait toutefois pas s'imaginer que tout est réglé. Une surveillance de tous les instants sera nécessaire pour s'assurer que la Ville demeure dans la bonne voie. À ce chapitre, M. Langlois a été habile en forçant le maire Jean-Paul L'Allier à s'engager dans la résolution du budget à maintenir la qualité des services municipaux à leur niveau actuel.

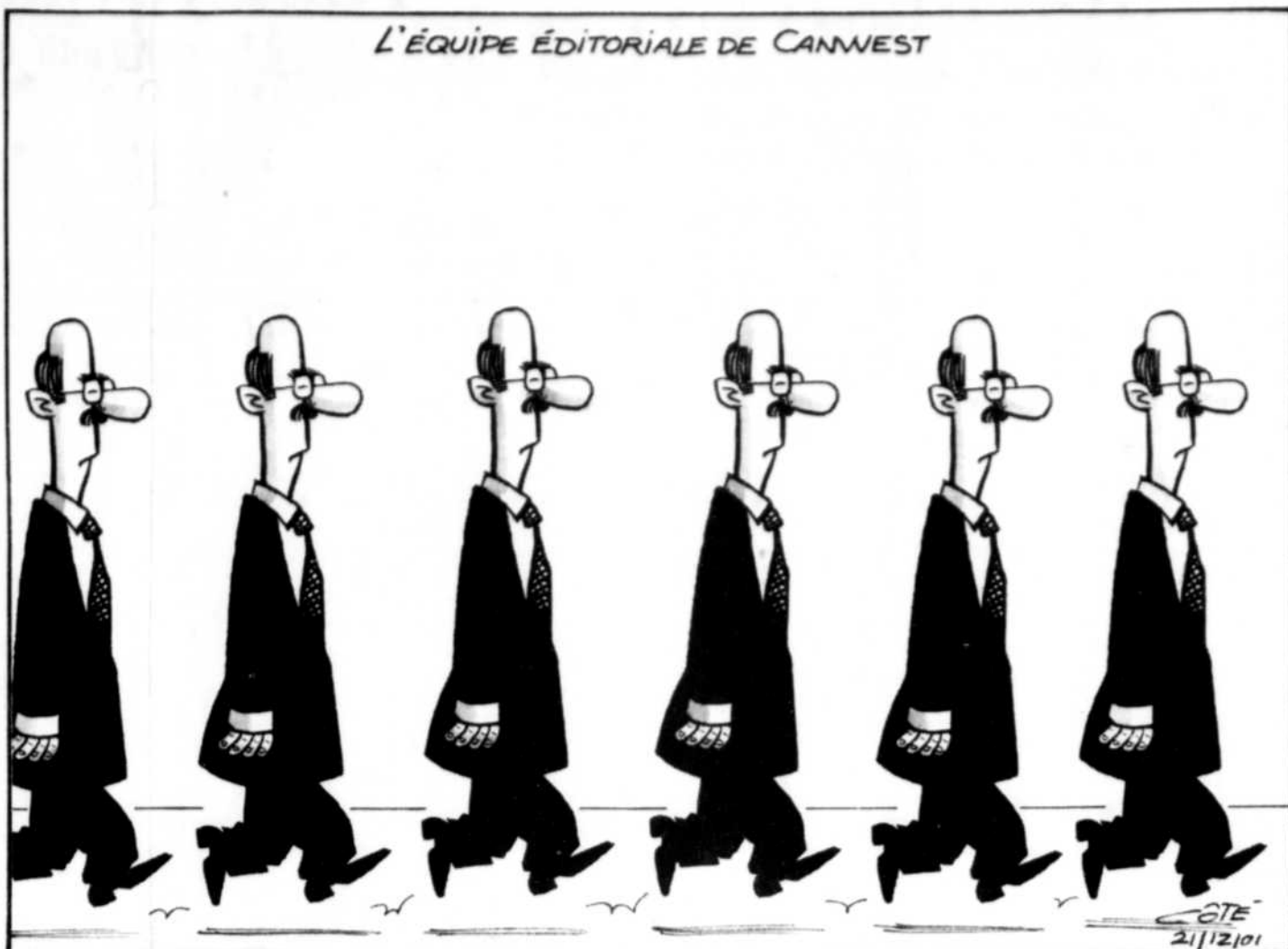
L'opposition impose ainsi au maire L'Allier un fardeau moral supplémentaire et se donne la possibilité d'intervenir publiquement si le Renouveau municipal ne respecte pas ses engagements. Le maire a toutefois l'air très à l'aise avec cette profession de foi conditionnelle et a fait preuve d'une grande ouverture face aux préoccupations de l'opposition.

Les deux partis en sont donc encore à l'étape de la lune de miel, grâce au gros bon sens du chef de l'opposition et à la bonne écoute du maire L'Allier. Mais il ne faut pas toujours croire aux contes de fées... Espérons que le mariage ne tournera pas au vinaigre au cours des quatre prochaines années.



Julie Lemieux

Julie Lemieux@lesoleil.com



CARREFOUR DES LECTEURS

Le dinosaure ethnique sort du sac

Derrière la critique « fédéraliste » du PQ et du nationalisme québécois se cache souvent un larmoyant nationalisme ethnique canadien-français.

La lettre du 17 décembre de Marie-France Legault illustre la chose à merveille et repose sur de grossières inexactitudes historiques et sociologiques.

Contrairement à ce qu'elle croit, les francophones de la fédération canadienne ne sont pas tous des Canadiens français. En effet, à une époque où le mot Canada désignait seulement la vallée du Saint-Laurent et le bassin des Grands Lacs, des francophones aujourd'hui désignés sous le nom d'Acadiens étaient déjà installés sur le littoral atlantique, dans des territoires devenus les provinces maritimes. Aujourd'hui encore, ces francophones se définissent comme Acadiens et non comme Canadiens français. (Les Acadiens ont même leur fête nationale, appelée comme telle par les publications de Patrimoine Canada. À croire qu'il n'y a qu'aux Québécois que le pouvoir fédéral et certaines de nos compatriotes nient le droit d'employer les mots nation, national et nationale...)

Quant aux 81 % des habitants du Québec qui parlent français à la maison, ils se considèrent très majoritairement, à tort ou à raison, comme des Québécois et non comme des Canadiens français.

Peut-être est-ce notamment parce qu'ils n'ont pas seulement des ancêtres originaires de France et « qui parlent français de père en fils » (sic), comme Marie-France Legault imagine les Canadiens français. Avant que les efficaces moyens de transport et de communication du XX^e siècle et avant que l'anglicisation graduelle du continent nord-américain aient augmenté de façon significative le pouvoir d'attraction de l'anglais au détriment du français, plusieurs vagues d'immigrants irlandais, des soldats allemands du roi d'Angleterre, et quantité d'autres immigrants venus d'ailleurs que de France se sont fondus à la communauté linguistique francophone des bords du Saint-Laurent.

Au cours des dernières décennies du XX^e siècle, les députations du Parti québécois ont compté des noms comme Burns, O'Neil, Johnson, Dean, Blackburn, Facal ou Payne. S'exposant au fanatisme fédéraliste des Osvaldo Nunez, Jean Alfred, David Levine, Paul Unterberg, Henry Milner, Giuseppe Sciortino, Marco Micone ou Panayotis Merlopoulos, ces hommes ont rallié la cause de la souveraineté du Québec au lieu de celle du nationalisme à feuille d'érable rouge.

Quant à la « vision grandiose » (sic) de la nation canadienne-française prêté aux pères de la Confédération, les francophones y ont longtemps cru. Bien avant le sentiment de « solidarité » de Marie-France Legault pour ses « frères et sœurs » (sic) du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Ontario, nos aïeux ont mené des luttes politiques pour les aider, mais n'ont pas pu empêcher la négation par les autorités du pays de l'existence d'une nation canadienne-française hors du Québec et d'ailleurs l'assimilation qui se poursuit.

Devant le rêve brisé d'une « confédération » binationale, les francophones du Québec, en nombre croissant à partir des années 1960, ont cessé d'avoir foi dans le Canada et ont troqué la solidarité ethnique canadienne-française *from coast to coast* pour un nationalisme territorial québécois.

Certains et certaines idéologues fédéralistes ne s'en consolent pas.

Roger D'Amours
Beauport

La sécurité est-elle suffisante aux passages à niveau ?

Le 10 décembre, en apprenant la mort des Nadeau provoquée par la collision de leur camion et d'un train de voyageurs, j'ai été choqué(e) d'autant plus que ça me rappelait que nous avions bien failli subir le même sort, la semaine précédente, à un passage à niveau dans la région de Kamouraska.

Nous roulions à vitesse normale sur une

route droite quand nous avons aperçu des lumières qui clignotaient à gauche et à droite de la voie ferrée, au moment même où nous allions traverser. Youps ! La conductrice arrête ; et un train passe devant au son du sifflet de la locomotive. Or, nous étions trois passagères dans le véhicule à nous demander ce qui avait pu nous empêcher de passer devant ce train alors que rien n'annonçait l'existence d'une voie ferrée. Seuls, les réflexes de la conductrice nous ont sauvés.

Via Rail, en particulier, et d'autres transporteurs ont réduit les normes de sécurité au minimum et ont banalisé l'existence même du chemin de fer, rendant encore plus probables les collisions.

Les politiques fédérales ont fait en sorte qu'il y ait de moins en moins de trains de passagers et de marchandises. Ce qui nous amène à croire que ce transport est en voie de disparition, d'où notre manque d'attention lorsque nous traversons les voies ferrées.

Or, quel que soit le nombre de trains par jour ou par semaine, une collision avec un train tue et fait des victimes. Il est donc impérieux de mettre en place les mesures de sécurité qui s'imposent. Par exemple, de placer bien en évidence le panneau afficheur indiquant la présence d'une voie ferrée et ce bien avant le passage à niveau ; d'équiper les-dits passages de lumières qui clignotent et de barrières qui s'abaissent aux points d'intersection. Parfois, on a l'impression qu'aux yeux des politiciens, les vies humaines ne comptent plus. Un autre point qui ne manque pas de faire réfléchir. Via reçoit un budget limité à 170 millions \$ par an (LE SOLEIL du lundi 22 octobre 2001). Est-ce assez pour assurer la sécurité des voies et des passages à niveau ?

À la suite des événements du 11 septembre, le ministre des Finances, Paul Martin, octroyait 7,7 milliards \$ pour la sécurité. Mais quelle sécurité ? Il est intéressant de voir un gouvernement peut débloquer des fonds quand il s'agit de la guerre et surtout quand la commande vient des Américains.

Céline Lapointe
Québec

Un prudent débat sur la carte à puce

Québec tente en vain depuis des années d'introduire une carte d'assurance-maladie munie d'un microprocesseur. Le ministre de la Santé, Rémy Trudel, réussira peut-être là où ses prédécesseurs ont échoué, car il a pris la sage décision de déposer un avant-projet de loi pour vérifier si la population adhère comme lui au projet de « carte santé Québec ».



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

Donc, d'abord la forme. M. Trudel l'a souligné en conférence de presse. « Quand on fait un projet de loi, on donne un signal à la population que le gouvernement a une volonté ferme de procéder, d'y aller rapidement. (...) Avec un avant-projet de loi, il y a un signe quant à la nécessité du débat, de la consultation. »

Pour amadouer la population, le ministre a également choisi ses mots pour présenter sa carte à puce que les Québécois pourraient utiliser dès 2003, si tout va comme il l'a prévu. Il parle d'un instrument « clinique » et soutient que la nouvelle carte améliorera les soins et les services de santé au Québec. Vraiment ? À lui, à ses fonctionnaires et aux spécialistes de la santé de le démontrer.

Au-delà de la présentation, il faut par ailleurs reconnaître que le ministre a amélioré et atténué certains irritants

avant de présenter son avant-projet de loi. Même la Commission d'accès à l'information, qui a par le passé émis de sérieuses réserves à l'implantation d'une carte à puce, reconnaît que des « efforts considérables » ont été déployés pour prendre en compte la protection des renseignements personnels. Il reste cependant encore des questions sans réponses. La tenue d'une commission parlementaire permettra d'y répondre et de bien mesurer les avantages et les inconvénients.

Présentée comme l'ont fait mercredi le ministre Trudel et les fonctionnaires de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), la carte santé a manifestement des attraits. Ainsi, le patient qui souffre de plusieurs maladies n'aurait plus, s'il le veut bien, à répéter son boniment et son passé médical à l'infirmière, au médecin généraliste, au neurologue et au cardiologue qu'il voit à tour de rôle. Il n'aurait plus non plus à retenir le nom de tous les médicaments qu'il consomme. Le professionnel aurait la liste complète et devrait en tenir compte et ne pas prescrire des médicaments contre-indiqués. Il est vrai alors, comme le prétend M. Trudel, que les soins de santé peuvent ainsi être améliorés.

Mais, encore faut-il que les informations contenues sur la carte soient pertinentes et complètes. Le patient pourra toujours décider que certains renseignements n'y soient pas inscrits. Mais, si l'information est pertinente, le profes-

sionnel indiquera « incomplet » sur le dossier. Si plusieurs individus font ce choix, la carte québécoise risque de connaître le même sort qu'en France, où un système semblable a été délaissé par les professionnels, car peu fiable.

Quelle est alors la véritable utilité d'une carte à puce ? Le ministre soutient qu'il n'a pas un objectif de contrôle des actes médicaux. Certains y voient cependant encore une façon pour le gouvernement de poser un premier jalon et de procéder plus tard à une forme de rationnement des services.

D'autre part, la constitution d'une énorme banque de données contenant des renseignements concernant la santé des personnes n'est pas sans danger. Les données de la Société de l'assurance-automobile sont déjà convoitées. Imaginez celles de la RAMQ pour des employeurs et des assureurs ! Ce n'est pas d'être craintif à l'excès que de souhaiter que le système soit vraiment étanche.

Ce ne sont là que quelques éléments soulevés sur la pertinence ou non d'introduire une carte à puce. Le ministre Trudel a eu le bon sens de lancer un débat public pour permettre aux différents points de vue de s'exprimer. Il reste à espérer qu'il aura la sagesse de bien les écouter et de ne pas dépenser plus de millions de dollars dans le projet s'il s'avérait que les inconvénients sont plus nombreux que les avantages. Les avantages sociaux et médicaux, s'entend, et non seulement ceux économiques et technologiques.

Il reste cependant des questions sans réponse

OPINIONS

Qu'advient-il du transport en commun ?

Jean Richard

Québec

Si les propos rapportés, récemment, par LE SOLEIL sont justes, le futur président de la Société de transport de Québec (STQ), M. Paul Shoïry, aurait affirmé que l'autobus était généralement utilisé par des gens qui n'ont pas les moyens de se payer une voiture. C'est vrai que la STQ s'obstine à faire rouler des autobus vides dans les rues de la riche ville de Sillery — dont il sera bientôt l'ex-maire —, mais j'ose espérer que M. Shoïry ait une vision un peu plus moderne du transport urbain, sinon ça augure mal pour les années à venir.

Le rôle social des transports en commun est indéniable : une ville a le devoir d'assurer la mobilité de ses habitants, peu importe leur fortune. C'est pour cette raison qu'on accepte généralement un partage des coûts qui permette de maintenir le coût du passage à un niveau acceptable. Les hausses successives des tarifs à la STQ (ex-STCUQ) vont à contresens de ce principe. C'est pourquoi les groupes sociaux ou communautaires s'y opposent farouchement.

L'histoire des transports en commun à Québec en est une suite de mauvais choix et d'un manque de vision. L'immobilisme actuel n'arrange guère les choses. Les hausses de tarifs accompagnées de la dégradation du service sont le prix à payer pour les erreurs du passé, et sans un changement de cap, la facture ne fera qu'augmenter d'année en année.

Remontons aux années 70. Un célèbre curé, confondant sacristie et salle du conseil municipal, se battait vigoureusement, médias locaux aidant, pour faire déraciner les rails du quartier Saint-Roch, créant chez les gens de Québec une psychose du rail.

LE CAS DE CALGARY

Pendant ce temps, d'autres villes plus visionnaires décidaient d'investir dans le rail. Calgary était du nombre. À Calgary, ville du pétrole, on investissait dans le transport électrique. C'est en 1981 qu'on y a inauguré le C-Train, un SLR moderne à traction entièrement électrique. Vingt ans plus tard, le C-Train roule toujours, alimenté en grande partie par un parc d'éoliennes, tout ça au pays du pétrole, faut-il le répéter.

Le C-Train, ce sont deux lignes totalisant 29,3 kilomètres avec un tronçon commun au centre-ville. Un parcours qui pourrait ressembler aux deux lignes métrobus de la STQ. Bien que la population de Calgary soit supérieure à celle de Québec et de Lévis réunies, la différence n'est pas si grande (860 000



Avec 75 autobus affectés aux lignes métrobus en heures de pointe, la STQ n'arrive plus à assurer la cadence.

contre environ 700 000), ce qui rend la comparaison possible.

Le train ou l'autobus ! Qui a fait le mauvais choix ? Voyons un peu les chiffres. Avec 24 voitures aux heures de pointe et 10 pendant les heures creuses, le C-Train affiche des fréquences respectives de 5 et 15 minutes sur chaque ligne (2,5 et 7,5 minutes sur le tronçon commun). Annuellement, le C-Train assure plus de 50 millions de déplacements.

Avec 75 autobus affectés aux lignes métrobus aux heures de pointe, la STQ n'arrive plus à assurer la cadence. Les autobus sont bondés, roulent dans l'illégalité (excès de vitesse pour rattraper les retards et passagers en avant de la ligne jaune). Bref, ces lignes sont saturées. Annuellement, les lignes métrobus n'assurent que 12 millions de déplacements, et même si on y ajoutait du matériel, on arriverait difficilement à améliorer les choses, car il s'agit d'un cas de saturation. Ceux qui croient qu'augmenter l'achalandage de ces li-

gnes en multipliant les stationnements incitatifs en bouts de ligne, à la manière d'AMT avec ses trains de banlieue à Montréal, font fausse route.

LES COÛTS

Si les coûts de mise en œuvre d'un SLR sont relativement élevés, on y gagne à long terme sur les coûts d'exploitation. Avec 75 autobus sur les lignes métrobus en pointe, il faut au minimum 75 chauffeurs. Dans le cas du C-Train, on transporte quatre fois plus de passagers avec trois fois moins de chauffeurs (les syndicats de la STQ ne vont pas m'aimer mais...)

Quant à la facture d'énergie, il n'y a aucune commune mesure. Il en coûte annuellement 8,2 millions \$ en carburant à la STQ pour assurer 37 millions de déplacements sur tout son réseau. Il en coûte 1,7 millions \$ à la Calgary Transit pour assurer 50 millions de déplacements à bord du C-Train. Et ça, même si l'électricité albertaine coûte beaucoup plus cher que l'électricité

québécoise. Calgary a opté pour un mode de transport moderne, le SLR, doublé d'un réseau d'autobus comparable à celui de la STQ, mais maillé sur le SLR. Québec a simplement opté pour un service d'autobus destiné à dépanner les moins nantis.

Pourtant, les tarifs sont nettement moins élevés à Calgary qu'à Québec (le prix maximal étant de 1,75 \$ pour le paiement en espèces). Il y a même une zone gratuite au centre-ville. Pourquoi ? Parce qu'au total, la Calgary Transit assure plus de 108 millions de déplacements par année pour 1,71 millions d'heures de service, alors que la STQ ne fait que 37 millions de déplacements pour 1,04 million d'heures de service. On a pris les bons moyens pour augmenter l'achalandage et on a réussi.

Une autre constatation qui pourrait faire réfléchir M. Shoïry : au pays du pétrole et des chapeaux de cowboy, la clientèle captive (celle qui prend les TEC parce qu'elle n'a pas le choix) représente une proportion de plus en plus

faible de la clientèle totale. Cette proportion s'établissant à 34 %. Autre chiffre intéressant : pour 29 % des usagers, la raison principale qui leur fait préférer les TEC est le problème de stationnement. Ici, c'est l'administration L'Allier qui devrait réfléchir avant que Saint-Roch ne soit devenu un immense parc de stationnements à étages subventionnés.

Bref, Québec peut-elle encore penser faire évoluer son réseau de TEC en misant sur des modes de transport inefficaces roulant sur des lignes saturées ? Québec peut-elle penser contenir ou diminuer les coûts de son réseau de TEC en misant que sur la vocation sociale de ce dernier ?

Québec est-elle consciente du cul-de-sac dans lequel elle précipite sa population en continuant à privilégier les transports individuels et en refusant d'investir davantage dans les TEC et les transports alternatifs ? Autant de questions à poser au nouveau président de la STQ !

Émois évocateurs de George W.

Pierre Simard

Sainte-Foy

Georges W. Bush est dans tous ses émois à la suite de l'écoute et du visionnement de la bande vidéo sur laquelle ben Laden et ses comparses sont en proie au plus pur délire. Pourtant ce ben Laden, si tant il est vrai qu'il est l'incarnation du mal, « qu'il n'a ni conscience, ni âme et qu'il représente ce que la civilisation a de pire », dit Georges, cet homme a tout de même, il n'y a pas si longtemps, connu des jours plus heureux au contact de ceux qui aujourd'hui veulent sa peau.

Du temps où l'ennemi soviétique, lui aussi incarnation du mal, occupait l'Afghanistan, le gouvernement américain par l'entremise de la CIA n'a pas le moindre hésité à faire affaire avec Belzébuth lui-même pour qu'il puisse interagir en usant de son influence et de ses connexions sur l'issue des hostilités qui irait dans le sens d'une consolidation de ses intérêts dans cette partie du monde.

Le gouvernement américain n'a pas semblé indisposé le moins du monde de pactiser avec le diable pour pouvoir en rajouter un peu plus sur l'échiquier de la terreur.

Seul le bénéfice de sa médiation auprès des forces rebelles luttant contre l'envahisseur a prévalu.

La monstruosité des vices, aujourd'hui dénoncés, répondait à cette époque de façon appropriée aux attentes que l'Amérique avait fondées dans ses aptitudes particulières. La CIA n'était pas sans connaître la vraie nature de ben Laden.

En dépit de cela, il y a un mois Bush J' n'hésitait pas à recevoir sous son toit, à Crawford, Texas, un ex-dirigeant du KGB, de son petit nom Vladimir Poutine, sans qu'il semble incommodé du fait que son pays ait dû frayer avec Lucifer lui-même pour en décou-



George W. Bush est aujourd'hui un diable, alors qu'au temps de la guerre des Russes, il était un allié.

Poutine avait déjà représenté une rouage on ne pouvait plus important.

Quel abominable ennemi devait donc être cette Union soviétique pour que les USA s'allient au maître des enfers afin de le combattre ? Aura-t-il suffi de la chute d'un mur ou l'effondrement d'un empire pour que tout ce beau monde devienne si convenable, qu'on les invite chez soi ?

Vous me direz que les choses ont beaucoup changé, vous savez. Je vous répondrai que non, monsieur, aucune chose ne peut autant changer !

De telles alliances à la quantième si aérienne ne peuvent être que la résultante d'une politique de jouvenceaux capricieux. L'exemple y est parfait, à mon point de vue, de ce que signifie l'expression : deux poids, deux mesures.

La carte à puce est-elle nécessaire ?

Bruno Tremblay

Médecin à Beauport

Dans l'état actuel du système de santé au Québec, il m'apparaît que la carte-santé à puce n'est pas du tout nécessaire.

Il est même difficile de comprendre les vraies raisons poussant le gouvernement québécois à vouloir absolument mettre en application une carte-santé le plus rapidement possible.

On nous laisse miroiter une multitude d'avantages et une diminution globale des coûts de la santé. Je ne crois rien de tout cela. Voyons cela de plus près.

L'implantation de tout ce système est évalué sommairement à 159 millions \$. Connaissant les antécédents de notre gouvernement, on devrait parler de plus de 300 millions \$. Il faut en effet prévoir la présence d'ordinateurs dans chacun des bureaux des médecins à travers le Québec, de préférence des portables, étant donné le fait que les médecins travaillent souvent à plus d'un endroit ou font des visites à domicile. Il en est de même pour les hôpitaux, les CLSC, les laboratoires, les cliniques de radiologie, etc. Il faudra ensuite tout mettre cela en réseau avec la RAMQ et avec les logiciels nécessaires.

Imaginer le matériel informatique nécessaire pour que le système soit rapide et efficace. Pour que le système soit « rentable », il faut qu'on arrive à économiser plus que 300 millions \$ ou 159 millions \$ (si vous êtes crédules) sur notre mode de fonctionnement actuel. Où fera-t-on ces économies ?

LE MÉDECIN

Il faudra bien que quelqu'un inscrive les données dans cette carte à puce ! Actuellement, la très grande majorité des médecins en clinique privée (qui donnent la majorité des soins de première ligne au Québec) ne peuvent même plus suffire à la simple tâche de rencontrer et soigner les gens.

Pensez-vous que de nous ajouter le travail d'entrer les données dans le dossier informatisé va améliorer les choses ? Pensez-vous humaniser la médecine en voyant votre médecin passer autant de temps sur son ordinateur qu'à communiquer avec vous directement ?

L'avantage principal de la carte à puce pour les utilisateurs serait qu'on y trouverait les données suivantes : médication, diagnostics médicaux, résultats de laboratoire ou de radiologie ainsi que les noms des médecins consultés. En pratique, ce qui est le plus important pour un médecin qui vous voit, c'est la médication et les diagnostics antérieurs.

Il existe actuellement de beaux petits carnets fournis gratuitement par les pharmacies où le pharmacien colle une copie des étiquettes des médicaments pris par le patient.

Pourquoi ne pas compléter ce carnet avec les vaccins reçus et les principaux diagnostics ?

C'est plus compliqué pour les examens de laboratoire et de radiologie. Mais tout l'argent investi dans une carte à puce, seulement pour cela, serait sûrement plus utile pour faire disparaître les listes d'attente inacceptables en radiothérapie, en chirurgie cardiaque, en psychiatrie ou en soins prolongés. Des reports inadmissibles et traumatisants de chirurgie par manque de budget hospitalier. Que dire aussi des pénuries en soins infirmiers (surtout à cause des coupures antérieures de notre même gouvernement), des services de psychologie scolaire ou d'autres soins spécialisés à l'école.

LES COÛTS

La véritable raison d'être de la carte à puce ne serait-elle pas de contrôler directement le coût des soins de chacun des bénéficiaires ?

On parle de sensibiliser chacun des bénéficiaires à la valeur monétaire des services de santé avec factures à l'appui. On insinue que les gens consulteraient moins leur médecin s'ils savaient ce que ça coûte véritablement à l'État ! Je vais vous donner les chiffres et on sauvera ainsi 300 millions \$ (ou 159 millions \$!). Avant de lire la réponse, faites vous-mêmes une estimation et vous serez surpris pour la plupart.

Une consultation chez votre médecin de famille lui rapporte la mirobolante somme de 15,70 \$ à 31,40 \$ selon la sorte d'examen et de 36 \$ pour une visite à domicile. On rajoute un petit pourcentage si vous êtes âgés de plus de 60 ans. (N'oubliez pas qu'on doit ensuite enlever 30 à 35 % de frais de bureau et ensuite payer les impôts comme tout le monde). Combien d'entre vous vont trouver cela si cher qu'ils consulteront moins ?

La vraie raison d'être de cette carte à puce ne serait-elle pas la mise en place d'une structure permettant de facturer directement chaque personne au moyen de frais fixes ou variables, mensuels ? De restriction de soins, une fois qu'on dépasse un certain plafond ? Ou de n'importe quelle autre façon que notre « très cher » gouvernement aura décidé de vous refiler directement une partie des coûts grandissants de la santé.

En conclusion, si notre système de santé fonctionnait sans manque d'argent avec l'absence de retards et d'accessibilité à des soins primaires et essentiels, on pourrait se permettre le gadget d'une carte santé à puce.

Je trouve profondément immoral de préférer investir dans l'implantation d'un tel système plutôt que de soigner des gens qui souffrent ou qui sont en danger immédiat de mourir par manque de la même équivalence de budget.

PORCHERIES

En surplus de purin malgré les fusions

Temporairement, les regroupements municipaux ne changeront pas le statut des municipalités

MARC SAINT-PIERRE
MStPierre@lesoleil.com

■ Les municipalités en surplus de purin le resteront, même si elles sont fusionnées avec d'autres qui ne le sont pas.

C'est ce qu'indique une modification au Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole qui vient d'être publiée dans la Gazette officielle du Québec.

Dans le même temps, le ministère de l'Environnement a précisé que ces nouvelles mesures sont « transitoires ». C'est-à-dire, en l'occurrence, que le ministère travaille à un projet de modernisation globale de ce règlement basé sur la teneur réelle en phosphore spécifique à chaque entreprise agricole. Projet que le ministère

souhaite déposer « le plus tôt possible en 2002 », a indiqué un porte-parole du cabinet du ministre André Boisclair.

Mais du moins dans l'immédiat, la réglementation Boisclair interdit pratiquement le développement de nouveaux projets de production animale, de nouvelles porcheries notamment, dans les quelque 165 municipalités québécoises en surplus, soit celles qui ont été désignées zone d'exploitation limitée (ZAL) par le ministère.

Trois des municipalités qui seront intégrées dans la ville nouvelle de Lévis, le 1^{er} janvier, font partie de cette liste. Ces municipalités sont Pintendre, Saint-Étienne et, maintenant, Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, où les surplus s'établissent à 71 kilos de phosphore à l'hectare, soit presque quatre fois le niveau minimum requis pour être désignée ZAL.

La modification réglementaire stipule qu'une municipalité désignée comme étant en surplus « continue d'être une zone d'activité limitée, ou d'être assimilée à une telle zone, même si cette municipalité cesse d'exister à la suite du regroupement de son territoire avec celui d'une autre municipalité ». En d'autres termes, le nouveau règlement établit qu'il n'y aura pas d'effet de dilution dans le mariage des territoires des municipalités.

Ces récentes années, les porcheries ont poussé comme des champignons dans le paysage rural et péri-urbain québécois, dans Chaudière-Appalaches en particulier.

Cette poussée des élevages porcins a entre autres amené les élus des MRC des Chutes-de-la-Chaudière et de Desjardins à réclamer du ministre de l'Environnement qu'il désigne

comme zones d'activités limitées.

Selon la mécanique imaginée par le ministère, c'est au moment où est déposé un projet de production animale dans une municipalité que sont effectuées les vérifications qui amèneront éventuellement sa désignation comme étant en surplus.

Dans l'ensemble de Chaudière-Appalaches, les surplus de phosphore découlant des fumiers s'établissent à 8,6 millions de kilos, soit 75% des surplus totaux québécois en la matière. Selon des données gouvernementales, chaque hectare de sol recevrait un surplus de 32 kilos de phosphore si tout le fumier était épandu également sur les superficies en culture de la région.

Apport économique considérable, quelque 2 millions de cochons sont produits dans la région annuellement.

Garon prendra le temps de préparer un bon budget

MARC SAINT-PIERRE
mstpierre@lesoleil.com

Toujours en quête de tous les chiffres comptables des anciennes villes qui deviendront la ville nouvelle de Lévis le 1^{er} janvier, l'administration du maire Jean Garon entend prendre tout le temps qu'il faudra pour préparer « un bon budget ».

C'est ce qu'a indiqué M. Garon à l'occasion d'une réunion spéciale du conseil de la nouvelle ville convoquée par la ministre Harel, hier soir à Saint-Romuald. Réunion qui a été accaparée pour l'essentiel par la désignation des élus à divers postes, mais aussi à la période de questions allouée au public.

Des propos du maire de la nouvelle ville, qui répondait à son adversaire de la récente campagne électorale, Christian Jobin, à l'occasion de cette période, il est ressorti que les chiffres que son administration a réclamés sont pour l'heure dans les boîtes de fonctionnaires en train de déménager. Des chiffres d'autant plus nécessaires à vérifier que des erreurs ont été décelées dans des données dont elle a pu disposer jusqu'à maintenant.

Et en conséquence, le maire Garon ne peut préciser quand le budget de l'an 1 pourra être déposé. « Ça va dépendre à quel rythme les réponses vont venir. Si ça prend jusqu'à janvier, ce sera janvier. Si ça prend jusqu'à février, ce sera février », a précisé le maire, évoquant même ce qui se fera en mars.

D'autres indications de M. Garon, il s'est dégagé que son équipe explore bien d'autres pistes que celles préalablement battues par le Comité de transition, entre autres au chapitre des périodes allouées à l'harmonisation des comptes de taxes des anciennes municipalités, y compris les tarifications. Et que le fardeau fiscal ne sera pas augmenté dans son ensemble.

La proposition budgétaire préparée par le Comité de transition s'est établie à 121 millions \$. Dans le même temps, les hauts fonctionnaires de la nouvelle avaient estimé qu'il faudrait 128 millions \$ pour faire tourner la nouvelle ville en 2002.

Dans les nouvelles désignations partagées par les élus de la nouvelle ville, il s'est confirmé que Danielle Roy-Marinelli est la numéro 2 de l'administration Garon, celle-ci devenant mairesse suppléante, présidente de la Société de transport qui succède à Trans-Sud et obtenant des sièges au conseil de la CMQ et du CRCD. Collaborateur de longue date de M. Garon, Pierre Brochu a également pris du galon en obtenant la vice-présidence de la Société de transport et des sièges à la CMQ ainsi qu'au CRCD.

EN BREF

Des sous pour les conseillers!

Les 40 élus de la nouvelle ville de Québec n'auront pas à engranger des sous comme des écureuils, faute de salaire au cours des premières semaines de janvier. En effet, le ministère des Affaires municipales a confirmé, que la Ville pouvait leur donner une avance salariale... Récemment, ils avaient appris que des délais juridiques ne leur permettaient pas de toucher de salaire avant le 21 janvier au plus tôt! R.F.

Sexe Cité
de Classe Internationale
MONTRÉAL

Osez faire plaisir!
Osez surprendre!

Avec tout achat de 50\$ et plus, obtenez GRATUITEMENT 12 condoms Lifestyle.

Jeux pour couples
Le plus grand choix de: lingerie, vinyle, cuir, latex, accessoires, lotions, revues, DVD, CD-ROM, vidéo...

1821, rue Ste-Catherine Ouest,
Montréal (514) 937-3678

Designs classiques

La technologie Eco-Drive de Citizen capte la puissance de la lumière et la transforme en énergie. Votre montre fonctionne continuellement sans nécessiter le remplacement d'une pile. Ton or et cadran nacré, ou acier inoxydable et cadran noir. Hydro-résistante.

Établie depuis 1953

BIJOUTERIE Paul A. Langlois
Manufacturier de bijoux

909, boulevard Pierre-Bertrand Sud
Bureau 210, Vanier (Québec) G1M 3R8
Tél.: (418) 683-3145 • Téléc.: (418) 683-3485
Courriel: bijouterie@bijouterielanglois.com
Site Web: www.bijouterielanglois.com

295\$ les deux taxes comprises

RABAIS de 10% additionnel sur toutes montres Citizen déjà escomptées sur présentation de cette annonce. Cette offre se termine le 31 décembre.

Partezbranché
NOKIA 3360
téléphone numérique
6 mois de temps d'antenne

imagination sans fil

Obtenez en cadeau 50\$ (approx.) d'accessoires pour votre appareil*.

imaginez le solde d'après Noël... avant Noël

Maintenant à partir de 74,99\$* (après remise postale)

Solde d'avant Noël avec l'ensemble Partezbranché™

Tout en un! Appareil + 6 mois de temps d'antenne!

- 100 minutes de semaine + 250 minutes de week-end par mois
- Mise en attente
- Aucuns frais d'activation
- Aucuns frais d'accès au système

Chez les distributeurs participants. Consultez la liste d'adresses.

ROGERS AT&T COMMUNICATIONS SANS FIL

ROGERS AT&T

QUÉBEC

2700, rue Jean-Perrin
Bureau 101
(418) 843-0000

Galeries de la Capitale
(418) 628-0888

Fleur de Lys
(418) 266-1333

SAINTE-FOY

3062, ch. des Quatre-Bourgeois
(418) 651-1423

CHICOUTIMI

1021, boul. de l'Université
(418) 690-0535

ALMA

241, avenue du Pont Nord
(418) 662-9993

SAINTE-MARIE-DE-BEAUCE

Place Mariville
1068, boul. Vachon Nord
Local 103
(418) 387-3435

LÉVIS

50, route du Président-Kennedy
Local 114
(418) 835-8383

LA BAIE

285, boul. de la Grande-Baie Nord
(418) 544-2828

VICTORIAVILLE

495, boul. des Bois-Francis Sud
(819) 758-8840

ROGERS AT&T AGENT AUTORISÉ

CHARLESBOURG

TELSOLUTIONS
8255, boul. Henri-Bourassa
(418) 627-1793

LALIBERTÉ ÉLECTRONIQUE
1007, rue Fontaine
Saint-Jean-Chrysostome
(418) 839-4328

RDS RADIO

557, rue des Érables
Cap-de-la-Madeleine
(819) 379-2223

COMMUNICATIONS SPECTROCOM
99, boul. des Bois-Francis Sud
Victoriaville
(819) 752-6935

DSM ENRG.

855, boul. Bégin
Saint-Anselme
(418) 885-9331

INOVATEL

3715, boul. Harvey
Jonquière
(418) 542-4996

INFORMATIQUE MERCIER INC.
4750, boul. Hamel
Québec
(418) 871-7022

1015, rue de Nemours
Charlesbourg
(418) 628-3330

2480, chemin Sainte-Foy
Local 25
Sainte-Foy
(418) 266-2133

DÉMONSTRATEUR SAAB 9³ SE TURBO
RÉGULIER : 43 480\$ {Financement disponible}
PRIX DÉMO : 34 166\$

SAAB Québec
765, rue Marais, Québec
861-5777

Quartz

Les magazines

100% OFF

2184 3006 249,99\$
2188 3006 259,99\$
2368 3006 289,99\$

Pour elle

3181 3006 259,99\$
2368 3006 289,99\$

Choix de 5 couleurs + foulard gratuit

LE TRAVAILLEUR SPORTIF
PLACE LAURIER (2)
GALERIES DE LA CAPITALE
PLACE FLEUR DE LYS

*Les accessoires offerts en cadeau peuvent varier d'un magasin à l'autre. *Certaines conditions s'appliquent. Quantité limitée. Certains appareils ne sont pas offerts dans tous les magasins. Le crédit sera appliqué sur la facture sur réception d'une preuve d'achat. Seuls les frais qui n'auraient pas été payés à l'avance apparaîtront sur la facture mensuelle. Le temps d'antenne dépassant le nombre illimité de minutes par mois sera facturé 0,25\$ la minute. Les frais d'accès au service d'urgence 911, la messagerie/texte facturée à l'utilisation, les frais d'international, les frais de déplacement, tous les services additionnels choisis et les taxes applicables seront également facturés chaque mois. **Partezbranché est une marque de commerce de Rogers Sans-fil inc. *Rogers Communications inc. Utilisé sous licence. **AT&T Corp. Utilisé sous licence.

L'EST ET LA CÔTE-NORD

CIMENTERIE CIMBEC

Appui sans équivoque des milieux d'affaires gaspésiens

GILLES GAGNÉ
Collaboration spéciale

■ PORT-DANIEL — La Chambre de commerce de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et la MRC du Rocher-Percé réitèrent leur appui ferme à la firme Cimbec et au promoteur Guy Rousseau, dans l'espoir qu'il mène à terme son projet de cimenterie de 350 millions \$ à Port-Daniel.

Ces appuis surviennent au lendemain de l'invitation faite par M. Rousseau, qui croit qu'une mobilisation régionale peut actuellement propulser son projet vers sa réalisation. Le soutien des organismes publics nationaux de développement économique est aussi sollicité par le promoteur.

Le président de la Chambre de commerce, Alphonse Bernard, estime que la contribution de son organisme sera aussi vigoureuse qu'elle l'a été dans le cheminement récent d'un autre grand projet industriel, la relance de l'usine Gaspésia, de Chandler, réglée depuis lundi.

« Nous avons besoin de ce moteur que sera la cimenterie. Maintenant que la Gaspésia est réglée, on nous demande de faire un travail équivalent; nous le ferons. Personne ne peut nous enlever cette ressource (le calcaire) et nous sommes en présence de gens qui se sont avancés jusqu'à 35 millions \$ dans le projet (...). Chapeau à ce qui a

été fait; maintenant, on réalise », aborde Alphonse Bernard.

APRÈS LA GASPÉSIA, CIMBEC

Lundi, lors de la venue à Chandler d'une dizaine de ministres pour l'annonce de la contribution du gouvernement à la relance de la Gaspésia, M. Bernard a préféré ne pas aborder la question de la cimenterie avec le premier ministre, Bernard Landry, mais il l'a fait avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, Gilles Baril.

« C'était la journée de la Gaspésia. Mais maintenant, donnons la priorité à Cimbec. Il faut aller de l'avant et aider le promoteur (...) La relance de la région passe nécessairement par la cimenterie (...). On doit s'assurer que nos projets moteurs, solides, avec un gros potentiel, se réalisent, et c'en est un », conclut M. Bernard.

Le maire de Grande-Rivière et préfet de la MRC du Rocher-Percé, Edmond Sirois, appuie sans réserve le projet

de cimenterie de Port-Daniel. « L'usine Gaspésia, la cimenterie et le projet d'usine de panneaux de 150 millions \$ du Groupe GDS sont tous de la première importance pour notre région. J'aurais souhaité que la cimenterie soit mentionnée plus souvent lundi. Il faut que le gouvernement prenne le projet au sérieux », affirme M. Sirois.

Anne-Marie Laurin, porte-parole du ministre Baril, confirme que « la question (de la cimenterie) a été évoquée lundi. C'est un processus d'affaires qui suit son cours, avec la Société générale de financement. Ils sont en négociations ».

Sur les 35 millions \$ déjà investis dans le projet de cimenterie, environ 1575000 \$ ont été versés par l'État. Le reste a été injecté par des hommes d'affaires de l'Est du Québec, principalement. Des prêts bancaires et de la Caisse de dépôt et de placement du Québec ont aussi été investis dans l'entreprise. Physiquement, l'emplacement de la future cimenterie a déjà fait l'objet d'importants travaux de préparation et d'excavation. La construction du quai sur pilotis est d'ailleurs commencée.

Guy Rousseau rappelle en outre que les 15 millions \$ annoncés par le gouvernement québécois en novembre 1998 seront versés quand le montage financier sera complété. « Nous n'avons pas dépensé cet argent. »



« J'ai beau feuilleter les catalogues pour trouver de la neige, mais personne n'en vend », lance Albert Brisson, du Centre de ski Mont-Miller, à Murdochville (photo). Les centres de la région qui s'en tirent le mieux n'ont pu, quant à eux, ouvrir plus de deux ou trois pistes.

ROUTES SANS SURVEILLANCE

Les habitués de la 389 seront identifiés

STEEVE PARADIS
Collaboration spéciale

BAIE-COMEAU — La Table de concertation de la route 389, qui relie la Côte-Nord au Labrador, met de l'avant une idée originale au Québec afin d'améliorer la sécurité sur cette route qualifiée de dangereuse. L'organisme apposera des panneaux sur les véhicules qui empruntent régulièrement la route afin de facilement les identifier s'ils commettent des infractions.

Depuis hier, la plupart des camions de bois en longueur qui utilisent la 389 arborent un grand panneau jaune à l'avant et à l'arrière, qui permet aux automobilistes de les repérer rapidement s'ils sont témoins d'une infraction au code de la route. De plus, dans le même but, 125 véhicules d'Hydro-Québec ont vu leur numéro d'identification grossir considérablement.

Cette idée de la Table de concertation, qui regroupe notamment les corps policiers et les industries forestières du Québec et du Labrador, aura probablement aussi un effet dissuasif sur les conducteurs qui ont tendance à avoir le pied lourd ou qui tentent des manœuvres hasardeuses. Si un citoyen dépose une plainte, les suspects auront des nouvelles des autorités.

« Nous avons une entente avec les compagnies de transport qui nous permet d'identifier rapidement les conducteurs », a indiqué la porte-parole du détachement nord-côtier de la Sûreté du Québec, Louise Prévost. Par la suite, il pourra y avoir rédaction d'un constat d'infraction ou des mesures disciplinaires internes prises par la compagnie.

Jeannot Pelletier, un camionneur touché par cette nouvelle façon de faire, n'a aucun problème à se promener



Des bandes jaunes numérotées seront installées à l'avant et à l'arrière des trains routiers et des véhicules d'Hydro-Québec afin d'identifier plus facilement les conducteurs auxquels les grands espaces montent à la tête. Jacques Bérubé, porte-parole Hydro-Québec région Manicouagan Louise Prévost, porte-parole détachement Côte-Nord de la Sûreté du Québec, et Jeannot Pelletier, camionneur forestier, en montrent un exemple.

avec de tels panneaux. « Je n'ai rien contre, au contraire, a lancé l'homme à l'emploi des Entreprises Julien Bernier. Ça va peut-être en ralentir quelques-uns qui roulent trop vite. »

Chez Hydro-Québec, le porte-parole Jacques Bérubé a indiqué que dans l'ensemble, bien que quelques employés aient regimbé, la mesure a été bien accueillie.

« Il faut rappeler que c'est Hydro-Québec qui a construit cette route au début des années 60, a souligné M. Bérubé. Ce fut pendant longtemps une route de chantier et cette culture est demeurée chez certains, mais tous doivent collaborer pour rendre la 389 moins dangereuse. Il faut aussi assurer la sécurité des milliers de gens qui viennent visiter les barrages. »

Le maire des Îles assermenté

ACHILLE HUBERT
Collaboration spéciale

CAP-AUX-MEULES — Le nouveau maire des Îles-de-la-Madeleine, Claude Vigneau, et ses huit conseillers ont prêté serment au cours d'une brève cérémonie, promettant de servir leurs concitoyens avec honnêteté et justice dans le meilleur intérêt de la communauté des Îles.

Le maire élu à la suite de la fusion récente des six municipalités a parlé d'un « moment historique » pour les quelque 15000 citoyens de l'archipel. M. Vigneau a l'intention de tisser des liens de confiance et de solidarité avec tous, en particulier avec les partenaires socio-économiques, les cadres et les employés de la municipalité et les représentants des deux paliers de gouvernement. Son plus grand désir, c'est que la nouvelle municipalité des Madelinots devienne un levier de l'économie locale et une formule gagnante.

En réponse aux journalistes, le nouveau maire a indiqué que le rapport du comité provisoire était terminé et qu'une rencontre est prévue entre le nouveau conseil et le comité provisoire avant la fin décembre. Sur le budget, il veut éviter une augmentation des taxes et compte faire une priorité de la question du regroupement du personnel administratif en un seul lieu.



Le nouveau maire des Îles-de-la-Madeleine, Claude Vigneau, entend faire de la nouvelle municipalité un levier pour l'économie locale.

La fusion a repoussé au début décembre l'élection du nouveau conseil.

LE SKI DANS L'EST DU QUÉBEC

De bonnes ventes, mais pas de neige!

CARL THÉRIAULT ET HENRI MICHAUD
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — Ce n'est pas d'enthousiasme dont l'industrie du ski a besoin dans l'Est du Québec. C'est de neige, tout simplement. À preuve, les ventes pour les cartes de saison des stations de ski régionales ont sensiblement augmenté par rapport à l'année dernière.

C'est le cas dans les stations de ski de Val-Neigette et du Mont-Comi au Bas-Saint-Laurent, du Mont-Castor à Matane, du Mont-Miller à Murdochville et du Mont-Béchervaise en Gaspésie.

La neige artificielle apporte toutefois un peu d'espoir aux skieurs du Bas-Saint-Laurent, où il y aura pour la fin de semaine, au total, trois pistes d'ouvertes à Val-Neigette et au Mont-Comi. Un peu de baume sur une plaie.

À Val-Neigette, la saison ouvrira aujourd'hui avec deux pistes (extrême et intermédiaire) sur 17, grâce aux canons à neige qui ont fonctionné à plein régime.

« Les mordus de ski de la région qui attendent la neige pour aller à leur station vont se déplacer chez nous pour faire au moins une fois du ski au lieu d'aller à Québec. Avec deux pistes ouvertes, si on a 300 personnes, ce sera déjà une très grosse journée », souligne Reno Chassé, directeur général de la station Val-Neigette.

Au Mont-Comi, une seule piste (intermédiaire) sur 22 pentes ouvrira samedi. Plus de 1600 cartes de saison ont été vendues cette année, comparativement à 1500 la saison dernière.

« Il y a 15 ans, la saison avait débuté le 23 décembre. J'ai rarement vu ça. En 30 ans, c'est la deuxième année qui nous met un peu malheureux. Mais je pense qu'il va y avoir de la neige bientôt », exprime Denis Roussel, directeur de la station.

Les stations de ski de Saint-Mathieu, près de Trois-Pistoles, et de Val-d'Irène, dans la Vallée de la Matapédia, devront attendre la neige.

GASPÉSIE

« J'ai beau feuilleter les catalogues pour trouver de la neige, mais per-

sonne n'en vend », lance Albert Brisson, du Centre de ski Mont-Miller, à Murdochville. Jusqu'ici, nous avons vendu une trentaine de cartes de membre — le double de l'an dernier — mais nous voyons encore des pierres et de l'herbe sur les pistes. Pourtant, notre secteur est reconnu pour ses fortes précipitations. »

Les 20 pistes du centre de ski demeurent fermées. « Au cours des 10 dernières années, nous avons ouvert deux fois en janvier, précise M. Brisson, en ajoutant que les skieurs attendent

l'ouverture du centre pour se procurer leurs cartes de saison »

Bien que les ventes d'abonnements de saison aient augmenté de 20 % au Mont-Castor de Matane, le centre de ski restera fermé, faute de neige.

Au centre de ski Mont-Béchervaise, les cristaux hivernaux se font aussi attendre.

« Au cours des trois dernières années, la station a ouvert ses portes en janvier, tempère Anne Cléments. Il semble que cette année ne fera pas exception. Jusqu'ici, environ 220 cartes de membres ont été vendues, sensiblement le même volume que l'an dernier, mais nous avons recruté de nouveaux utilisateurs. »

La même situation prévaut au Centre de ski Pin Rouge de New-Richmond. Seul un mince manteau de neige recouvre le sommet de la montagne, et les 20 pistes du centre devront demeurer fermées pendant encore quelque temps. Au surplus, les températures nocturnes ne sont pas assez froides pour faire fonctionner les quatre canons à neige. Impossible, donc, de blanchir les pistes. À l'instar de l'an dernier, plus de 200 skieurs et planchistes ont acquis une carte de saison, mais leurs skis demeureront bien rangés pendant encore quelque temps.

Certaines stations ont toutefois l'habitude de n'ouvrir qu'en janvier



Les plus grandes aubaines de l'année!

LES SUPER ACHATS

D'APRÈS NOËL! MAINTENANT!



PREMIER ARRIVE, PREMIER SERVI!

Canapé contemporain
449\$
Et aucuns frais additionnels de livraison

Sofa chaleureux et confortable en tissu chenille vert mousse. Fautuil 359\$ Causeuse 429\$

- Cabinet de conception à la mode
- Jusqu'à 900 lignes de résolution
- Guide de programmation interactif Guide Plus Gold
- Télécommande lumineuse
- Entrée vidéo à composants

GRATUIT!

STAR CHOICE STAR CHOICE

SYSTÈME DE TV PAR SATELLITE À L'ACHAT DE TOUT TV DE 36" OU PLUS.

FINIEZ-LES ET OBTENEZ UN CRÉDIT DE PROGRAMMATION DE STAR CHOICE D'UNE VALEUR DE 50\$. VOIR DÉTAILS EN MAGASIN.

TV à projection 52"
1799\$
Et aucuns frais additionnels de livraison

RCA



C'EST NOTRE PLUS BAS PRIX!

- 2 tablettes coulissantes pleine largeur
- 3 casiers dans la contre-porte, section à 1 gallon
- Section à produits laitiers et garde-viande

Réfrigérateur de 18 pi.cu.
699\$
Et aucuns frais additionnels de livraison



DES VALEURS INCROYABLES PARTOUT DANS LE MAGASIN!

Ens. dinette 7 mcx
499\$
Et aucuns frais additionnels de livraison

Dinette de style contemporain, comprend une table de 36" x 60" et 6 chaises à haut dossier.



Tablette centrale réglable pouvant recevoir TV à projection allant jusqu'à 72". Facile à assembler.

Unité de divertissement
399\$
Et aucuns frais additionnels de livraison



Sealy

Support Posturepédique! Seulement de Sealy!

Ens. lit simple
499\$
Et aucuns frais additionnels de livraison

Ens. lit 2 places 629\$
Ens. grand lit 649\$
Ens. très grand lit 999\$

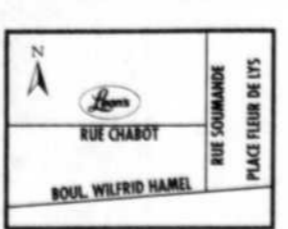
Plus! Demandez-Nous Comment **NE RIEN PAYER AVANT** **2003***

Pas d'acompte! Pas de paiement mensuel sur TOUT ARTICLE en montre dans nos supermagasins!

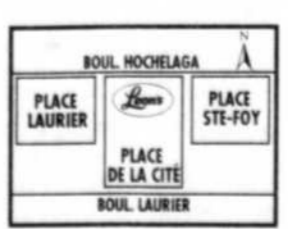


LA SEULE CHAÎNE DE SUPERMAGASINS DE MEUBLES AU PAYS

VANIER
100, rue Chabot,
à proximité des Halles Fleur de Lys
(418) 683-9600



STE-FOY
Place de la Cité
2600, boul. Laurier
(418) 657-6902



HORAIRE DES FÊTES : Lun. - ven. de 9 h à 21 h, samedi de 9 h à 17 h, dimanche de 11 h à 17 h.

* S.A.C. Toutes les taxes applicables et tous frais additionnels sont dus au moment de l'achat. Le solde est dû en janvier 2003. Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier selon les régions. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Les remises «Emportez» ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour connaître les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et sur les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin pour toute modalité de paiement. Un acompte de 15 pour cent est requis pour les commandes spéciales.